



NOTE DOCUMENTAIRE

CCE 2018-0779

La distribution du patrimoine des ménages

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB



Note documentaire

La distribution du patrimoine des ménages

Personne à contacter :
Arnaud Marchand
Arnaud.marchand@ccecrb.fgov.be

Table des matières

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | Introduction | 4 |
| 2 | Méthodologie | 4 |
| 2.1 | Données issues de l'enquête HFCS | 4 |
| 2.1.1 | Périmètre de l'enquête HFCS | 5 |
| 2.1.2 | Pertinence et limites des données de la HFCS | 5 |
| 2.2 | La démarche utilisée pour la présente analyse | 6 |
| 3 | Etat des lieux de la distribution du patrimoine en Belgique et comparaison européenne | 7 |
| 3.1 | La situation globale en 2014 | 7 |
| 3.2 | La composition du patrimoine | 8 |
| 3.3 | La distribution du patrimoine selon différents critères | 11 |
| 3.3.1 | La distribution du patrimoine par décile | 11 |
| 3.3.2 | La distribution du patrimoine selon diverses caractéristiques | 19 |
| 4 | Distribution du patrimoine et des revenus : quelle corrélation ? | 24 |
| 4.1 | Distribution du patrimoine et des revenus | 24 |
| 4.2 | Distribution du patrimoine en fonction du revenu | 25 |
| 4.3 | Origine des revenus en fonction de la situation patrimoniale | 27 |
| 4.4 | Conclusion | 28 |
| 5 | Distribution du patrimoine et taux de risque de pauvreté | 28 |
| 6 | Conclusions | 30 |
| 7 | Bibliographie | 32 |
| 8 | Annexes | 33 |
| 8.1 | Graphiques complémentaires | 33 |
| 8.2 | Evolution de la distribution du patrimoine en Belgique : que sait-on ? | 34 |
| 8.2.1 | Focus sur l'étude de A. Decoster (2017) | 35 |
| 8.2.2 | Conclusion | 36 |

Liste des graphiques

| | | |
|------------------|--|----|
| Graphique 3-1 : | Patrimoine net moyen des pays de l'UE-12 en 2014 et décomposition..... | 7 |
| Graphique 3-2 : | Patrimoine net moyen et médian des pays de l'UE-12 en 2014..... | 8 |
| Graphique 3-3 : | La composition du portefeuille d'actifs moyen d'un ménage belge et d'un ménage de l'UE-12 en 2014 (en pourcentage du patrimoine brut total)..... | 9 |
| Graphique 3-4 : | La composition du portefeuille de dettes moyen d'un ménage belge et d'un ménage de l'UE-12 en 2014 (en pourcentage du total des dettes)..... | 9 |
| Graphique 3-5 : | Distribution du patrimoine net par décile en Belgique et dans l'UE-12 en 2014..... | 12 |
| Graphique 3-6 : | Distribution du patrimoine net total au sein de la population en Belgique en 2014..... | 12 |
| Graphique 3-7 : | Rapport interdécile D9/D1 des pays de l'UE-12 en 2014, en fonction du patrimoine net..... | 14 |
| Graphique 3-8 : | Rapport interdécile D9/D5 des pays de l'UE-12 en 2014, en fonction du patrimoine net..... | 14 |
| Graphique 3-9 : | Rapport interdécile D5/D1 des pays de l'UE-12 en 2014, en fonction du patrimoine net..... | 15 |
| Graphique 3-10 : | Part des propriétaires de leur résidence principale selon le quintile de patrimoine net en 2014..... | 16 |
| Graphique 3-11 : | Valeur médiane conditionnelle des actifs réels selon le quintile de patrimoine net en 2014..... | 17 |
| Graphique 3-12 : | Valeur médiane conditionnelle des actifs financiers selon le quintile de patrimoine net en 2014..... | 18 |
| Graphique 3-13 : | Ratio médian des dettes totales sur les actifs totaux (uniquement pour les ménages endettés) selon le quintile de patrimoine net en 2014..... | 19 |
| Graphique 3-14 : | Patrimoine net médian par catégorie d'âge en Belgique en 2014..... | 20 |
| Graphique 3-15 : | Distribution des actifs et des dettes (médiane conditionnelle) par catégorie d'âge en Belgique en 2014..... | 21 |
| Graphique 3-16 : | Distribution par décile du patrimoine net selon la catégorie d'âge en Belgique en 2014..... | 21 |
| Graphique 3-17 : | Patrimoine net médian selon la taille du ménage en Belgique en 2014..... | 22 |
| Graphique 3-18 : | Distribution par décile du patrimoine net selon le statut sur le marché du travail en Belgique en 2014..... | 23 |
| Graphique 3-19 : | Distribution par décile du patrimoine net selon le niveau d'éducation en Belgique en 2014..... | 23 |
| Graphique 3-20 : | Distribution par décile du patrimoine net selon l'origine géographique en Belgique en 2014..... | 24 |
| Graphique 4-1 : | Distribution du revenu brut annuel et du patrimoine net par décile en Belgique en 2014..... | 25 |
| Graphique 4-2 : | Patrimoine net médian en fonction des revenus en 2014..... | 26 |
| Graphique 4-3 : | Répartition conjointe des revenus et du patrimoine en Belgique en 2014..... | 27 |
| Graphique 4-4 : | Composition des revenus en fonction des quintiles de patrimoine net en Belgique en 2010 et 2014..... | 28 |
| Graphique 8-1 : | Rapport interdécile D9/D1 des pays de l'UE-12 en 2014, en fonction du patrimoine brut..... | 33 |
| Graphique 8-2 : | Rapport interdécile D9/D5 des pays de l'UE-12 en 2014, en fonction du patrimoine brut..... | 33 |
| Graphique 8-3 : | Rapport interdécile D5/D1 des pays de l'UE-12 en 2014, en fonction du patrimoine brut..... | 34 |

Liste tableau

| | | |
|---------------|--|----|
| Tableau 3-1 : | Taux de participation des ménages dans les composants du patrimoine en Belgique et dans l'UE-12 en 2014..... | 11 |
|---------------|--|----|

1 Introduction

En complément de l'analyse sur la distribution des revenus¹ réalisée dans le cadre de la préparation du REC 2016, le Bureau du 24 février 2016 a décidé qu'une analyse similaire devait également être menée sur la distribution du patrimoine.

Ce projet s'attache à dresser un état des lieux de la distribution du patrimoine des ménages en termes de répartition entre différentes catégories de la population (selon les déciles de patrimoine et de revenu, le groupe d'âge, le statut sur le marché du travail ou encore le niveau d'éducation) en Belgique et dans les pays voisins. On entend par patrimoine d'un ménage, le patrimoine net, c'est-à-dire la différence entre les actifs et les dettes dudit ménage.

Ce travail vise tout d'abord à compléter l'analyse de la cohésion sociale, pointée par les interlocuteurs sociaux comme un objectif de politique économique. Pour rappel, l'analyse du REC 2016 a permis d'approcher cet objectif par le biais de l'analyse de la distribution du revenu disponible. Les interlocuteurs sociaux ont en effet, sur base de cette analyse, identifié plusieurs éléments pour la Belgique : des inégalités relativement importantes entre les bas revenus et le revenu médian (les inégalités concernent surtout les bas revenus et, au sein de cette catégorie de la population, beaucoup ont un revenu qui les expose au risque de pauvreté) ; un taux de risque de pauvreté relative et absolue relativement élevé (en particulier chez les personnes vivant dans un ménage pauvre en travail, qui constituent une part importante de la population en Belgique) ; le caractère persistant du risque de pauvreté. La note documentaire sur la distribution du patrimoine s'inscrit donc dans la continuation des travaux du REC 2016 et 2017 et vise à contribuer à donner une image plus complète de l'objectif de cohésion sociale².

La présente note pourra également constituer un complément d'analyse en termes de niveau de vie des ménages belges : quel est le lien entre de la distribution du patrimoine et le revenu des ménages ? Quel est l'impact de la première sur le second ?

Les interlocuteurs sociaux pourront sur base de cette note intégrer des constats et conclusions dans la partie 2 du Rapport Emploi Compétitivité 2018.

2 Méthodologie

2.1 Données issues de l'enquête HFCS

Les données utilisées dans cette note proviennent de l'enquête sur le patrimoine et la consommation des ménages (Household Finance and Consumption Survey – HFCS) coordonnée par la BCE. L'enquête HFCS est menée dans les différents pays de la zone euro. La Banque nationale de Belgique est responsable du volet belge de l'enquête. Deux vagues d'enquête ont été réalisées : une première vague en 2010 dont les résultats furent publiés en 2013, et une deuxième vague en 2014 (auprès de 2238 ménages pour la Belgique) avec publication des résultats en 2017.

¹ <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc16-1548.pdf>

² Dans le REC 2017, les interlocuteurs sociaux ont identifié plusieurs éléments importants à considérer dans l'analyse de la cohésion sociale : <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc18-171.pdf>.

2.1.1 Périmètre de l'enquête HFCS

L'unité de référence de l'enquête HFCS est le ménage privé³. Les personnes vivant dans des institutions (à l'exception des personnes âgées en maison de repos), de même que les sans-abris, ne sont pas inclus dans l'enquête en Belgique.

La HFCS fournit des données détaillées au niveau des ménages sur divers aspects de leur situation patrimoniale (actifs et passifs réels et financiers) ainsi que sur quelques variables comme les revenus bruts⁴, la consommation et les caractéristiques démographiques. La valeur des actifs et passifs est estimée par les ménages eux-mêmes, si possible sur base de documents. Cette valeur ne correspond pas toujours à la valeur marchande réelle (surtout pour l'immobilier).

Une distinction est opérée entre le patrimoine brut des ménages (soit l'ensemble des actifs réels et financiers) et le patrimoine net. Le patrimoine net – qui sera principalement considéré ici – correspond à la différence entre le total des actifs et le total des dettes. Il constitue le premier indicateur de la richesse d'un ménage.

PATRIMOINE NET = AVOIRS REELS + ACTIFS FINANCIERS - DETTES (NON) HYPOTHECAIRES

| Avoirs réels | Actifs financiers | Dettes (non)hypothécaires |
|--------------------------------|--|---|
| Résidence principale du ménage | Dépôts | Crédit hypothécaire pour logement propre |
| Autres avoirs immobiliers | Fonds de placement | Crédit hypothécaire pour autres bien immobilier |
| Véhicules | Obligations | Lignes de crédit et découverts |
| Objets de valeur | Actions | Cartes de crédit |
| Activité indépendante | Bons de caisse | Autres crédits |
| | Pensions complémentaires et assurances-vie | |
| | Autres types d'actifs financiers | |

Source : HFCS

Bien qu'ils fassent, en principe, partie des actifs, les fonds de pension publics et professionnels (1er et 2^{ème} pilier) et les caisses de sécurité sociale ne sont pas pris en compte dans la mesure du patrimoine. Ceci est principalement dû au fait que cette information est très difficile, voire impossible, à évaluer (Du Caju, 2016 ; Kuypers et Marx, 2017).

2.1.2 Pertinence et limites des données de la HFCS

En vue de vérifier la pertinence des données microéconomiques (à l'échelon des ménages) issues de l'enquête HFCS, Du Caju (2016) a comparé les résultats agrégés de celle-ci avec les statistiques macroéconomiques sur les comptes financiers⁵ et les évaluations immobilières. Bien qu'une telle comparaison ne puisse être considérée comme une référence⁶, il semble que l'enquête menée en

³ Un ménage est défini comme une personne vivant seule ou un groupe de personnes qui vivent ensemble dans le même logement privé et partagent les dépenses.

⁴ La HFCS interroge les ménages sur leurs revenus annuels du travail (salaires, revenus d'indépendants), mais aussi sur les revenus tirés d'autres sources, tels que le patrimoine (locations, rentes et dividendes) et les revenus de transferts (pensions, allocations, transferts privés réguliers – par exemple une pension alimentaire). La HFCS porte sur les revenus bruts car ils permettent une comparaison internationale.

⁵ Les comptes financiers constituent un sous-ensemble du système de comptes nationaux. Ils fournissent des données sur les créances, dettes, avoirs et engagements de l'ensemble des ménages.

⁶ Les concepts et les populations visées par l'enquête ne coïncident pas parfaitement entre eux. De plus, les statistiques macroéconomiques comportent également des inexactitudes.

Belgique répertorie très bien les revenus, les dettes et les actifs réels, mais moins bien, quoique toujours mieux que dans d'autres pays, les actifs financiers⁷.

L'enquête HFCS rencontre certains obstacles. Les observations aux extrêmes, c'est-à-dire au sommet et à la base de la distribution des patrimoines, sont (par définition) moins nombreuses, et souvent difficiles à obtenir. En particulier, les ménages très riches sont moins enclins à participer à de telles enquêtes (entre autres pour des raisons de confidentialité), et lorsqu'ils le font, ils sous-estiment souvent leurs richesses (Davies et al., 2011). Bien que les responsables de l'enquête aient recours à un suréchantillonnage des ménages riches pour essayer de corriger partiellement cette lacune, il convient donc de garder à l'esprit que les ménages les plus riches ne figurent généralement pas parmi les répondants à l'enquête, ce qui conduit à une sous-estimation du top de la distribution⁸.

2.2 La démarche utilisée pour la présente analyse

La présente note commence par présenter un état des lieux de la distribution et de la composition du patrimoine net en Belgique pour l'année 2014. Étant donné que seules deux séries de données – temporellement proches – sont disponibles, le présent travail ne peut fournir une analyse de l'évolution du niveau et de la distribution du patrimoine. Il s'est dès lors concentré sur l'analyse des données les plus récentes. Du Caju (2016) constate d'ailleurs que la répartition des revenus et du patrimoine est restée dans l'ensemble assez stable entre les deux vagues de l'enquête.

À l'instar de l'analyse réalisée en 2016 quant à la distribution des revenus en Belgique, les performances de la Belgique sont comparées aux pays de l'Europe des 15 dont les données sont disponibles. Le choix de ces pays vise à garantir un degré de comparabilité élevé en sélectionnant des entités nationales dont les niveaux de développement s'approchent suffisamment de celui de la Belgique. Comme certains pays de l'UE-15 n'ont pas participé à l'enquête (Danemark, Suède, Royaume-Uni), cette note analyse les données des 12 pays restants (UE-12)⁹.

L'étude du patrimoine net moyen (et médian) des ménages (point 3.1) et de sa composition (point 3.2) fournit un premier aperçu général sur la question. Afin d'analyser plus en détail la répartition du patrimoine, la distribution du patrimoine est ensuite étudiée en fonction de divers critères : les déciles de patrimoine, l'âge, le type de ménage, le statut sur le marché du travail, le niveau d'éducation et le pays d'origine (point 3.3).

Au point 4, la note examine les liens entre la distribution du patrimoine et la distribution des revenus, ce qui permet d'établir un parallèle avec l'analyse de la distribution des revenus en Belgique réalisée en 2016. Le point 5 étudie la manière dont le patrimoine peut être pris en compte dans la mesure de la pauvreté – plus précisément dans l'évolution du risque de pauvreté. Enfin, la conclusion résume les principaux enseignements qui peuvent être tirés de cette analyse descriptive.

⁷ Les actifs financiers sont fortement concentrés dans les mains d'une petite partie de la population (cf. 3.3.1) qui, comme précisé auparavant, est difficile à observer.

⁸ Pour la Belgique, Vermeulen (2016) extrapole ainsi – sur la base de la première vague de l'enquête HFCS et de la liste des milliardaires dans le monde réalisée par le magazine économique américain Forbes – que la part du top 1% dans le patrimoine net total est de 18 à 20%, contre 12% selon l'enquête HFCS de 2010.

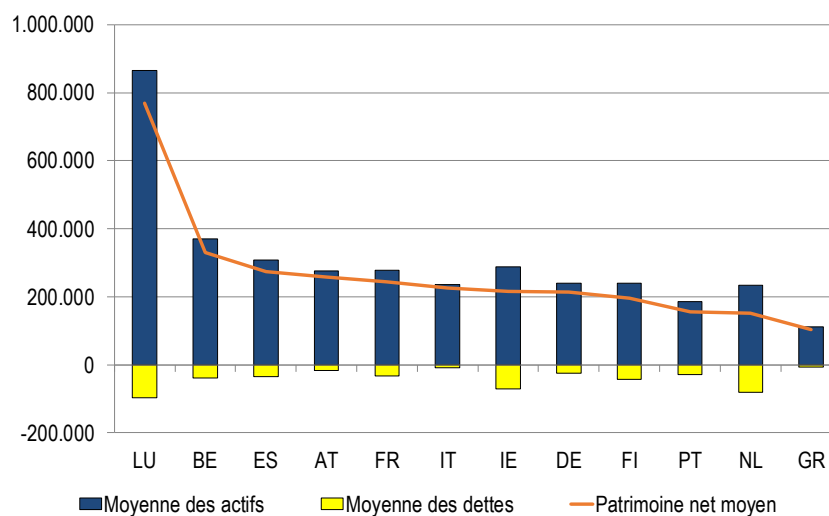
⁹ Allemagne (DE), Belgique (BE), France (FR), Italie (IT), Luxembourg (LU), Pays-Bas (NL), Irlande (IE), Grèce (GR), Espagne (ES), Portugal (PT), Autriche (AT), Finlande (FI).

3 Etat des lieux de la distribution du patrimoine en Belgique et comparaison européenne

3.1 La situation globale en 2014

De manière globale, les citoyens belges disposent d'un patrimoine confortable (du moins en comparaison avec les autres pays européens). En moyenne, un ménage belge possède 370 000€ d'actifs totaux et détient 39 700€ de dettes¹⁰. Le patrimoine net moyen belge, égal à 330 300€, est largement supérieur à celui de l'UE-12, qui est de 261 450€. Seul le Luxembourg dispose d'un patrimoine net moyen plus élevé que la Belgique.

Graphique 3-1 : Patrimoine net moyen des pays de l'UE-12 en 2014 et décomposition



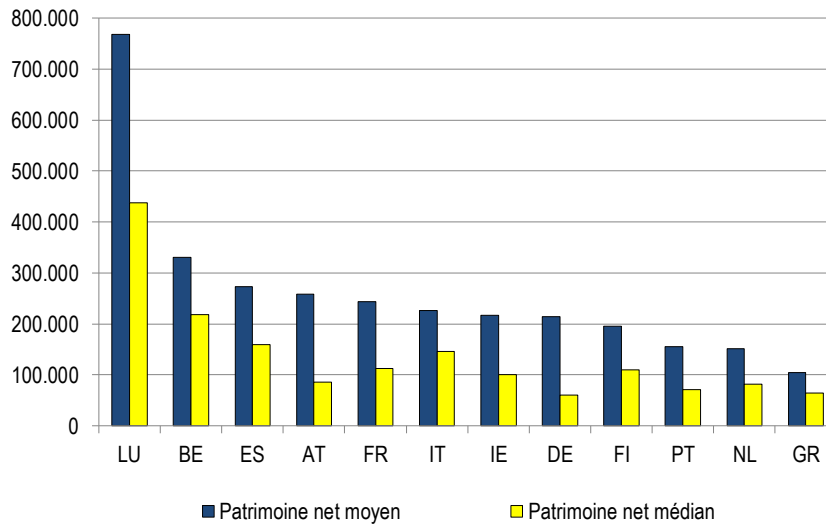
Source : HFCS, calculs du secrétariat

Le patrimoine net moyen ne dit cependant rien de la façon dont la richesse est distribuée entre les ménages. Il peut par ailleurs être influencé par les valeurs extrêmes. Le patrimoine net médian, qui correspond au patrimoine net du ménage situé exactement au milieu de la distribution¹¹, offre davantage d'informations à cet égard. Plus la médiane s'écarte de la moyenne, plus la répartition des richesses est inégalitaire.

La Belgique occupe également la deuxième position (derrière le Luxembourg) en ce qui concerne le patrimoine net médian (217 900€). Lorsqu'on analyse l'ordre des pays de l'UE-12 selon le patrimoine net médian, il y a peu de différence dans la distribution si ce n'est l'Autriche et l'Allemagne qui perdent plusieurs places (l'Allemagne se retrouve dernière). C'est le signe de fortes inégalités de patrimoine au sein de ces deux pays.

¹⁰ Plus spécifiquement, 48,4% de la population détient des dettes dont la valeur moyenne (par ménage endetté) est de 82 100€.

¹¹ Tel que 50% de la population dispose d'un patrimoine net plus élevé et 50% de la population dispose d'un patrimoine net plus faible.

Graphique 3-2 : Patrimoine net moyen et médian des pays de l'UE-12 en 2014

Source : HFCS, calculs du secrétariat

3.2 La composition du patrimoine

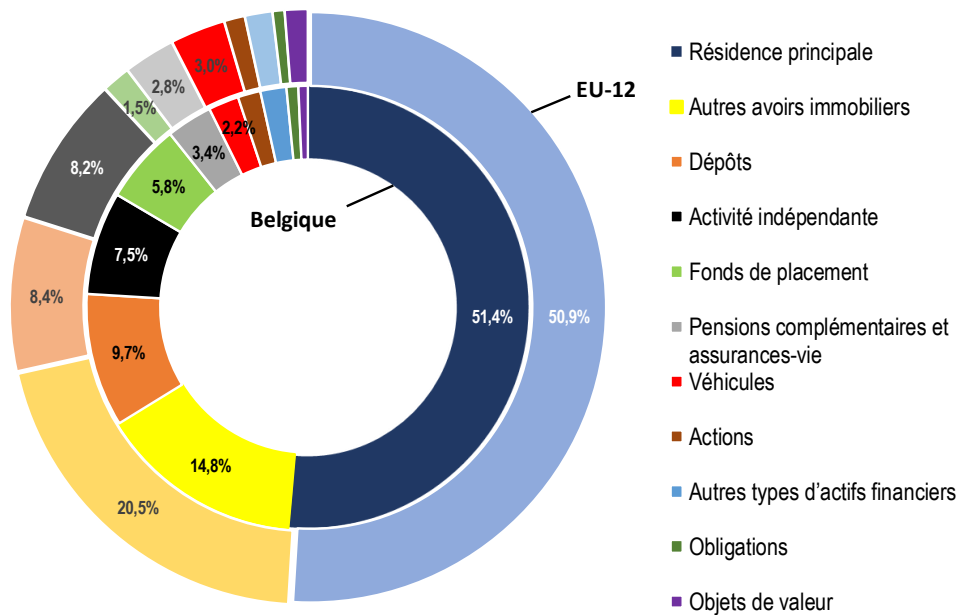
De quoi le patrimoine moyen d'un ménage belge est-il constitué ? Le Graphique 3-3 présente le portefeuille d'actifs moyen d'un ménage belge et d'un ménage de l'UE-12 en 2014. Les actifs (autant financiers que réels) sont représentés en fonction de la part de chacun dans le patrimoine brut total.

L'actif qui a le plus d'importance est, sans surprise, la résidence principale qui, tant pour un ménage belge que pour un ménage de l'UE-12, constitue un peu plus de la moitié du patrimoine brut (respectivement 51,4% et 50,9%). Les autres avoirs immobiliers représentent également une part conséquente du portefeuille moyen. Au total, les actifs immobiliers représentent la majorité du portefeuille des ménages – 66,2% du portefeuille pour les résidents belges et 71,4% pour les résidents de l'UE-12.

Les ménages belges ont relativement plus de dépôts (9,7%) et d'argent dans les fonds de placement (5,8%) que les ménages de l'UE-12 (respectivement 8,4% et 1,5%). À l'inverse, la part du patrimoine provenant d'une activité indépendante¹² est moins importante chez les ménages belges (7,5%) que chez les ménages de l'UE-12 (8,2%).

¹² Il s'agit des avoirs professionnels, en particulier les sociétés propres non cotées, comme les activités indépendantes et les entreprises familiales. Si, par exemple, un ménage détient un bien immobilier par l'intermédiaire d'une telle société, la valeur est enregistrée avec la valeur totale de la société, non avec la propriété immobilière directe du ménage (Du Caju, 2016).

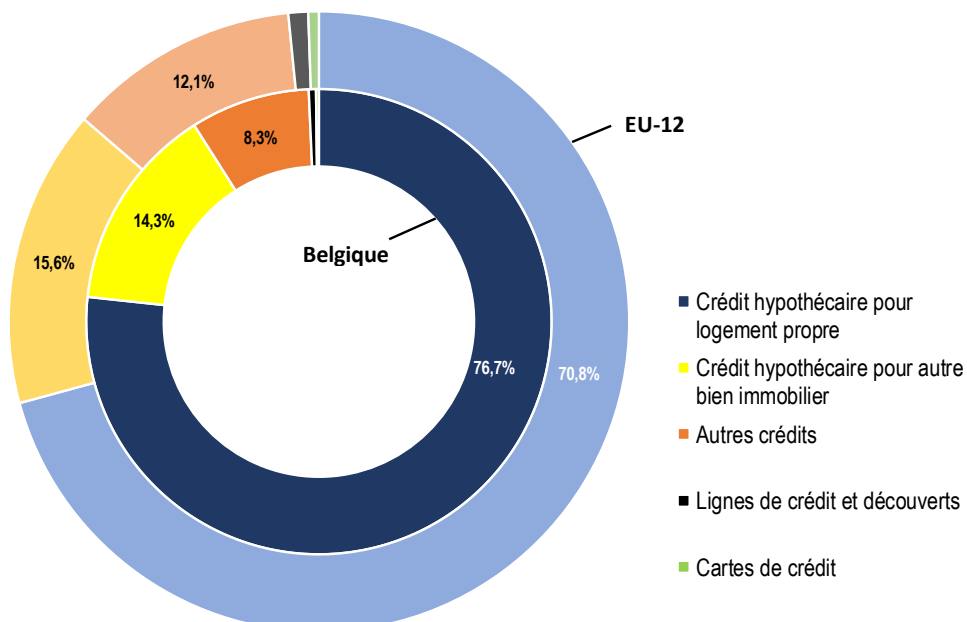
Graphique 3-3 : La composition du portefeuille d'actifs moyen d'un ménage belge et d'un ménage de l'UE-12 en 2014 (en pourcentage du patrimoine brut total)



Source : HFCS, calculs du secrétariat

Un exercice similaire effectué pour les dettes (Graphique 3-4) montre l'importance de la dette hypothécaire dans l'ensemble des dettes.

Graphique 3-4 : La composition du portefeuille de dettes moyen d'un ménage belge et d'un ménage de l'UE-12 en 2014 (en pourcentage du total des dettes)



Source : HFCS, calculs du secrétariat

Il est également intéressant de comparer le taux de participation des ménages pour chaque composant du portefeuille (Tableau 3-1). Le taux de participation d'un composant désigne le pourcentage de ménages au sein de la population qui détiennent ce composant.

Il est communément admis que les belges « ont une brique dans le ventre » et sont plus souvent propriétaires que leurs voisins. En effet, **70,3% des Belges sont propriétaires de leur résidence principale**, contre 65,2% des ménages de l'UE-12¹³. La valeur moyenne de la résidence principale est également plus élevée en Belgique (270 000€, contre 239 000€ pour l'UE-12)¹⁴. La part des ménages belges qui possèdent d'autres avoirs immobiliers (18,5%) est néanmoins plus faible que dans l'UE-12 (24,3%).

À l'exception des dépôts et des pensions complémentaires et assurances-vie (détenues par un peu moins d'un ménage sur deux), les actifs financiers sont détenus par une faible proportion de la population, bien que le taux de participation pour ces actifs soit plus élevé en Belgique qu'ailleurs. En particulier, la part des ménages belges détenant un actif est plus élevée que celle de l'UE-12 en ce qui concerne les actifs suivants : les fonds de placement (21% contre 10,5%), les obligations (7,8% contre 3,8%) et les pensions complémentaires et assurances-vie (44,4% contre 24,7%).

Concernant les dettes, davantage de ménages belges ont contracté un crédit hypothécaire pour leur résidence principale que les ménages de l'UE-12 (31,9% contre 25,1%). C'est le reflet de l'accès important à la propriété dans notre pays. Cependant, les ménages belges sont moins nombreux à avoir des dettes non hypothécaires (25,2% contre 29,2%). Bien entendu, cela ne donne pas de renseignement sur le montant du ou des emprunts contractés par chaque ménage débiteur.

¹³ La part des ménages propriétaires est particulièrement faible en Allemagne (44,3%), en France (58,7%) et aux Pays-Bas (57,5%).

¹⁴ En dépit de ce fait, la résidence principale des ménages belges ne pèse pas plus dans leur portefeuille moyen d'actifs que dans celui des ménages de l'UE-12 (Graphique 3-3), étant donné que les ménages belges disposent en moyenne d'un patrimoine plus élevé.

Tableau 3-1 : Taux de participation¹⁵ des ménages dans les composants du patrimoine en Belgique et dans l'UE-12 en 2014

| Actifs | UE 12 | BE |
|--|--------------|--------------|
| Actifs réels | 91,2% | 88,5% |
| Résidence principale | 65,2% | 70,3% |
| Autres avoirs immobiliers | 24,3% | 18,5% |
| Véhicules | 78,1% | 76,2% |
| Activité indépendante | 10,6% | 8,5% |
| Actifs immobiliers | 69,3% | 73,7% |
| Actifs financiers | 95,9% | 97,9% |
| Dépôts | 95,7% | 97,5% |
| Fonds de placement | 10,5% | 21,0% |
| Obligations | 3,8% | 7,8% |
| Actions | 9,2% | 11,0% |
| Bons de caisse | 6,7% | 6,7% |
| Pensions complémentaires et assurances-vie | 24,7% | 44,4% |
| Autres types d'actifs financiers | 5,2% | 3,4% |
| Dettes | 45,9% | 48,4% |
| Dettes hypothécaires | 28,2% | 34,5% |
| Crédit hypothécaire pour logement propre | 25,1% | 31,9% |
| Crédit hypothécaire pour autre bien immobilier | 4,9% | 4,7% |
| Dettes non hypothécaires | 29,2% | 25,2% |

Source : HFCS, calculs du secrétariat

3.3 La distribution du patrimoine selon différents critères

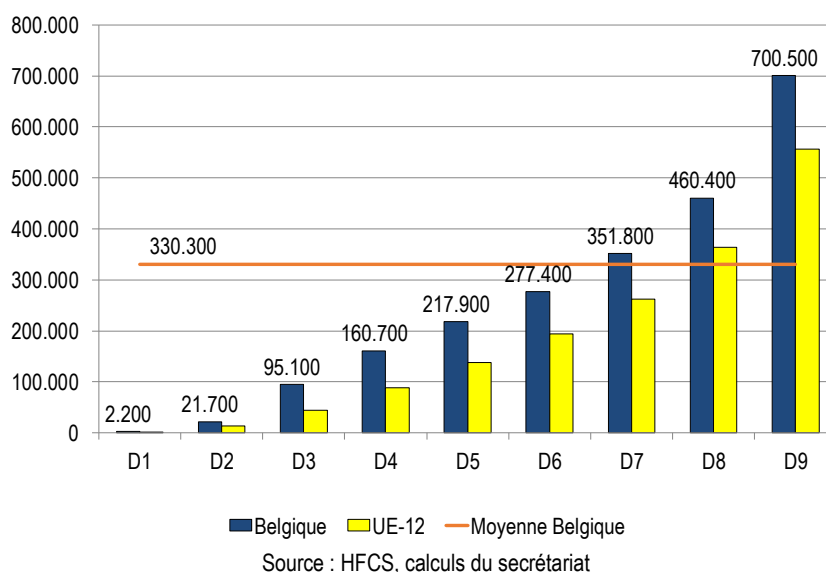
3.3.1 La distribution du patrimoine par décile

Si le patrimoine moyen fournit une indication de la richesse des ménages au sein d'un pays, il ne nous apprend rien sur la façon dont cette richesse est distribuée. Pour étudier cette question, la population peut être distribuée en déciles selon la valeur du patrimoine des ménages. Par exemple, le seuil du premier décile est la valeur du patrimoine net telle que 10% de la population dispose d'un patrimoine moindre que cette valeur et 90% de la population possède un patrimoine supérieur à cette valeur.

La distribution du patrimoine par décile témoigne de la forte disparité des richesses au sein d'une population (Graphique 3-5). Les 10% des ménages belges les moins riches possèdent au maximum 2200€ de patrimoine tandis que les 10% les plus riches ont au minimum 700 500€ de patrimoine. Le patrimoine médian belge (qui correspond au cinquième décile) est de 217 900€ tandis que celui de l'UE-12 est de 137 508€. Par ailleurs, si la situation patrimoniale des ménages belges est de loin supérieure à la moyenne européenne dans le milieu et le haut de la distribution, la situation des ménages belges situés dans le bas de la distribution (les deux premiers déciles) n'est pas significativement meilleure que dans les autres pays¹⁶.

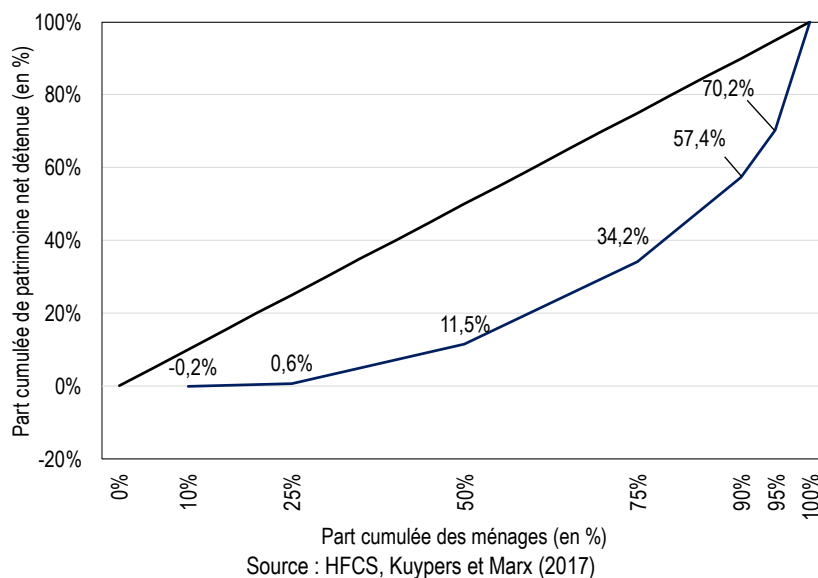
¹⁵ Interprétation du tableau : 88,5% des ménages en Belgique possèdent au moins un des actifs réels répertoriés dans l'enquête, contre 91,2% des ménages de l'UE-12.

¹⁶ Le patrimoine net du ménage situé au seuil du 1^{er} décile est de 2200 euros en Belgique contre 700 euros dans l'UE-12. Pour le ménage situé au seuil du 2^{ème} décile, le patrimoine net est de 21 700 euros en Belgique, contre 12 900 dans l'UE-12.

Graphique 3-5 : Distribution du patrimoine net par décile en Belgique et dans l'UE-12 en 2014

Courbe de Lorenz et coefficient de Gini

Le Graphique 3-6 illustre davantage encore cette situation¹⁷. Le patrimoine cumulé des 10% des ménages les plus pauvres (en termes de patrimoine) est négatif – ce qui signifie que ces ménages détiennent davantage de dettes que d'actifs. Une moitié de la population détient 11,5% des richesses. À l'autre extrémité de la distribution du patrimoine, les 10% des ménages les plus riches possèdent 42,6% du patrimoine net total (dont 29,8% pour le top 5%).

Graphique 3-6 : Distribution du patrimoine net total au sein de la population en Belgique en 2014

¹⁷ La droite noire sur le graphique correspond à une situation d'égalité parfaite.

Ce graphique est souvent synthétisé en un chiffre qui permet une comparaison simple entre les pays : le coefficient de GINI¹⁸. Le coefficient de GINI est un indicateur répandu de la mesure des inégalités (de revenus ou de patrimoine). Il est compris entre 0 et 100, 0 signifiant une égalité parfaite et 100 signifiant une inégalité extrême où un individu détient la totalité du patrimoine. Le coefficient de GINI du patrimoine pour la Belgique est de 58,9 (Kuypers et Marx 2017). Ce coefficient est élevé en comparaison avec l'indice de GINI pour le revenu – 25,9 (CCE 2016). **Les inégalités de patrimoine en Belgique sont plus fortes que les inégalités de revenus.**

Malgré ces fortes inégalités apparentes, la Belgique obtient le second meilleur score de l'UE-12 en ce qui concerne le coefficient de GINI¹⁹. Comme le remarquent Kuypers et Marx (2017) : « Bien que certains pays aient des inégalités légèrement plus faibles, la combinaison d'une médiane élevée et d'une inégalité relativement faible semble unique en Europe et peut-être même dans le monde entier ».

Il faut néanmoins garder à l'esprit que le coefficient de GINI est un indicateur de dispersion du patrimoine et une même valeur peut être obtenue pour des distributions différentes. D'autres mesures, telles que les rapports interdéciles, offrent une vision plus approfondie de la situation.

Rapports interdéciles

Les Graphique 3-7 à Graphique 3-1 montrent les rapports interdéciles dans la distribution du patrimoine net au sein des pays de l'UE-12. Les rapports interdéciles mesurent une proportion : il s'agit de voir de combien de fois le seuil d'un décile est le multiple d'un autre.

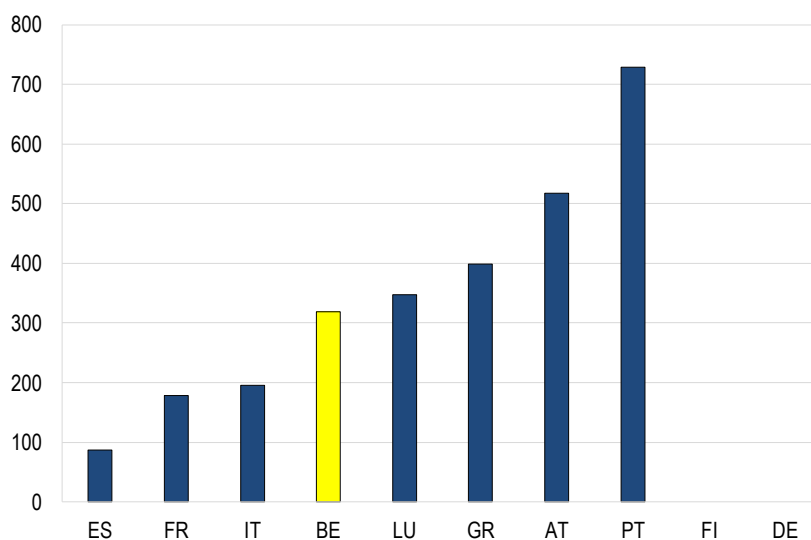
Le rapport interdécile D9/D1, c'est-à-dire le rapport entre la valeur minimale du patrimoine net détenu par les 10% les plus riches et la valeur maximale du patrimoine net détenu par les 10% les plus pauvres, est de 318 pour la Belgique. La Belgique se situe à la quatrième place des pays les plus égalitaires de l'UE-12, l'Espagne occupant la première place (avec un rapport de 87)²⁰.

¹⁸ Le coefficient de GINI correspond à l'aire de la surface située entre la droite d'équité (noire) et la courbe bleue.

¹⁹ Le coefficient de GINI est le second plus faible de l'UE-12. Pour rappel, plus le coefficient est faible, moins les inégalités sont fortes.

²⁰ Le patrimoine net au seuil du 1^{er} décile est nul en Finlande et en Allemagne, négatif en Irlande et aux Pays-Bas, ce qui explique que des valeurs nulles ou négatives sont obtenues lors du calcul des rapports interdéciles. Par conséquent, les données relatives à l'Irlande et aux Pays-Bas ne sont pas reprises dans le graphique 3-7.

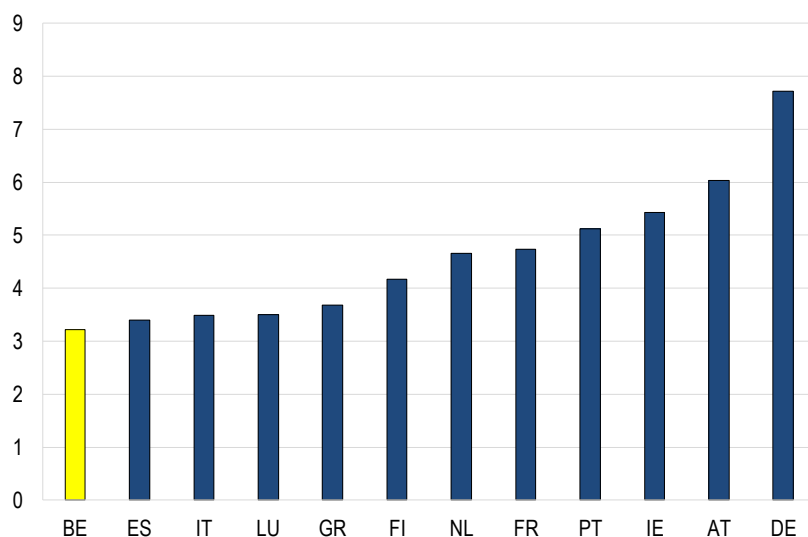
Graphique 3-7 : Rapport interdécile D9/D1 des pays de l'UE-12 en 2014, en fonction du patrimoine net



Source : HFCS, calculs du secrétariat

Le rapport D9/D5 mesure les inégalités dans le haut de la distribution du patrimoine : la Belgique obtient la première place du classement avec un rapport équivalent à 3,2. Cela signifie donc que le ménage situé au seuil du neuvième décile (tel que 10% des ménages ont un patrimoine supérieur à celui-ci) détient 3,2 fois plus de patrimoine net que le ménage belge médian. Le haut de la distribution du patrimoine est donc relativement peu inégalitaire en Belgique.

Graphique 3-8 : Rapport interdécile D9/D5 des pays de l'UE-12 en 2014, en fonction du patrimoine net



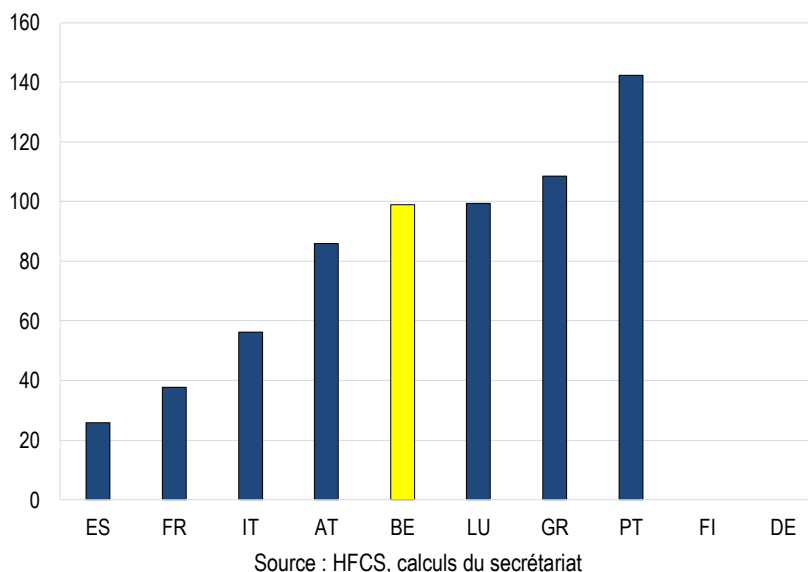
Source : HFCS, calculs du secrétariat

Enfin, le rapport D5/D1 mesure les inégalités dans le bas de la distribution : la Belgique performe moins bien et se retrouve à la cinquième place du classement avec un rapport égal à 99²¹. Le ménage médian possède ainsi 99 fois plus de patrimoine net que le ménage situé au seuil du premier décile.

²¹ À nouveau, des valeurs négatives sont obtenues pour le rapport interdécile D5/D1 du patrimoine net en Irlande et aux Pays-Bas, qui ne sont dès lors pas repris dans le graphique 3-9.

Il est intéressant de remarquer que, lorsque seuls les actifs (soit le patrimoine brut) sont pris en considération dans le calcul des rapports interdéciles, la Belgique se retrouve à la dixième place du classement pour le rapport interdécile D5/D1 – et apparaît donc relativement plus inégalitaire en comparaison avec les autres pays de l'UE-12²². La différence de classement en fonction de la prise en compte ou non des dettes s'explique principalement par le fait que, dans certains pays (les Pays-Bas, l'Irlande ou encore la Grèce), les ménages les plus pauvres s'endettent davantage qu'en Belgique pour financer l'acquisition d'actifs. Cela augmente leur patrimoine brut (mais pas leur patrimoine net) et réduit ainsi les inégalités dans les pays cités lorsque celles-ci sont calculées à partir des actifs uniquement.

Graphique 3-9 : Rapport interdécile D5/D1 des pays de l'UE-12 en 2014, en fonction du patrimoine net



Cette bonne performance de la Belgique en termes d'inégalités de patrimoine net dans le haut de la distribution (deuxième position) couplée à une performance moyenne dans le bas de la distribution (cinquième place) fait écho à une précédente note consacrée à la distribution des revenus en Belgique. Cette analyse constatait également, mais cette fois-ci en termes de revenu disponible équivalent, une bonne performance de la Belgique pour le rapport interdécile D9/D5 et une plus mauvaise performance pour le rapport interdécile D5/D1. La note concluait ainsi : « Il semble donc qu'en Belgique, par rapport aux autres pays de l'Europe des 15, les inégalités se matérialisent surtout dans l'écart qui sépare les pauvres du revenu médian, tandis que les inégalités entre les plus riches et le revenu médian sont relativement limitées » (CCE 2016, p. 16). La même conclusion peut être tirée en termes de patrimoine net.

Composition du patrimoine par quintiles

Comment la composition du patrimoine varie-t-elle en fonction du niveau de richesse ?²³ De manière générale, les avoirs des ménages du quintile de patrimoine le plus bas sont limités et se composent pour l'essentiel de dépôts et d'autres actifs réels (véhicules ou autres objets de valeur). Le patrimoine des trois quintiles intermédiaires se compose principalement du logement propre, auquel s'ajoutent surtout des dépôts. En plus de leur résidence principale, les ménages du quintile de patrimoine le plus élevé possèdent d'autres biens immobiliers. Les actifs financiers (autres que les dépôts et les pensions

²² Les graphiques des rapports interdéciles calculés en fonction du patrimoine brut sont disponibles en annexe.

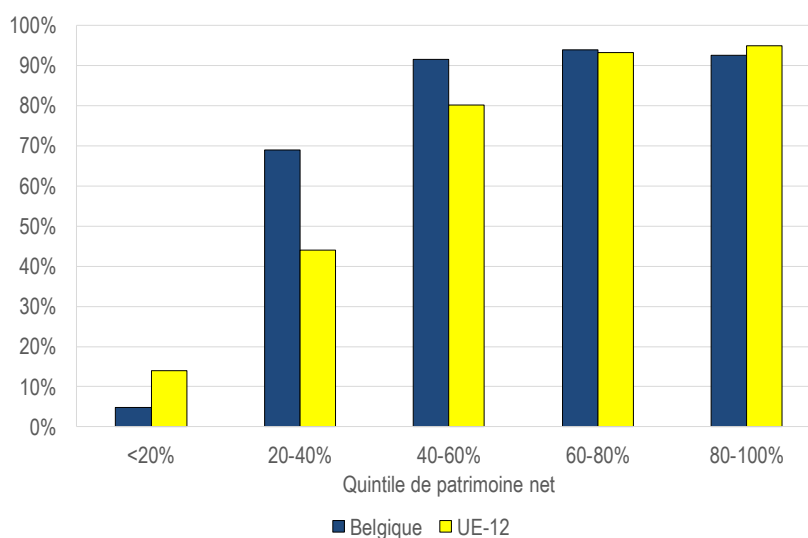
²³ Pour cette analyse, nous disposons uniquement des données réparties en quintiles (et non plus en déciles).

complémentaires et assurances-vie) et les entreprises propres (activités indépendantes) apparaissent presque exclusivement dans le quintile de patrimoine le plus haut (Du Caju, 2016).

Distribution des actifs réels

La distribution des ménages propriétaires de leur résidence principale selon le quintile de patrimoine net est inégale (Graphique 3-10). D'une part, **très peu de ménages belges appartenant au premier quintile de patrimoine sont propriétaires** (4,9% en Belgique, contre 14% dans les pays de l'UE-12). D'autre part, **la part de ménages propriétaires de leur logement augmente rapidement avec le patrimoine dans notre pays**. À partir du troisième quintile de patrimoine, plus de 90% des ménages sont propriétaires de leur résidence principale.

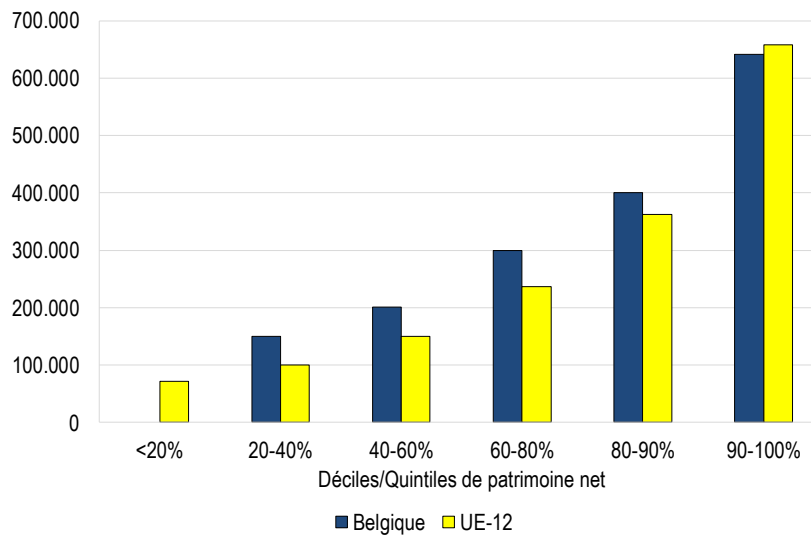
Graphique 3-10 : Part des propriétaires de leur résidence principale selon le quintile de patrimoine net en 2014



Source : HFCS, calculs du secrétariat

De manière plus générale, la valeur médiane des actifs réels (biens immobiliers, véhicules, activité indépendante) détenus par les ménages – parmi ceux qui possèdent effectivement des actifs réels – augmente rapidement avec le patrimoine²⁴ (Graphique 3-11). En particulier, les 10% des ménages les mieux nantis détiennent 85,1% de la valeur totale des avoirs professionnels liés à une activité indépendante et 66,5% de la valeur totale des avoirs immobiliers autres que la résidence principale (Kuypers et Marx 2017).

²⁴ Aucune valeur médiane n'est disponible pour le premier quintile de patrimoine en raison du manque de données disponibles, ce qui est en soit assez inquiétant.

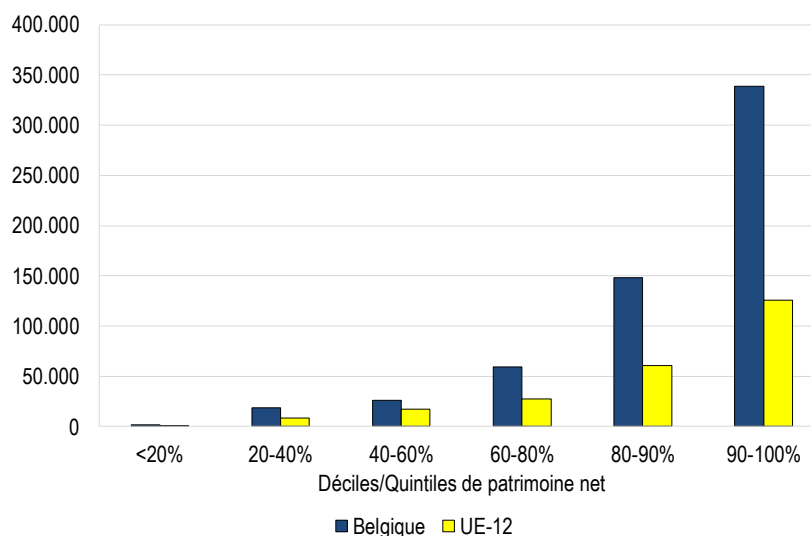
Graphique 3-11 : Valeur médiane conditionnelle des actifs réels selon le quintile de patrimoine net en 2014

Source : HFCS, calculs du secrétariat

Distribution des actifs financiers

Les actifs financiers sont répartis de manière plus inégale encore que les actifs réels. Cela se reflète à la fois dans le taux de détention de certains actifs – seul 1% des ménages belges appartenant aux 20% les moins riches possède des actions, contre 30,7% des ménages appartenant aux 10% les plus riches – et dans la valeur des actifs détenus. Le top 10% des ménages en termes de patrimoine net détient 66,9% de la valeur totale des fonds de placement, 56,7% de celle des obligations et 78,1% de celle des actions. Les dépôts et les pensions complémentaires et assurances-vie sont davantage répartis au sein de la population (Kuypers et Marx 2017).

La valeur médiane des actifs financiers détenus par les ménages (parmi ceux qui possèdent effectivement des actifs financiers) est faible au sein des trois premiers quintiles de patrimoine, et particulièrement élevée au sein des ménages appartenant au quintile le plus élevé (soit les 20% les plus riches en termes de patrimoine net).

Graphique 3-12 : Valeur médiane conditionnelle des actifs financiers selon le quintile de patrimoine net en 2014

Source : HFCS, calculs du secrétariat

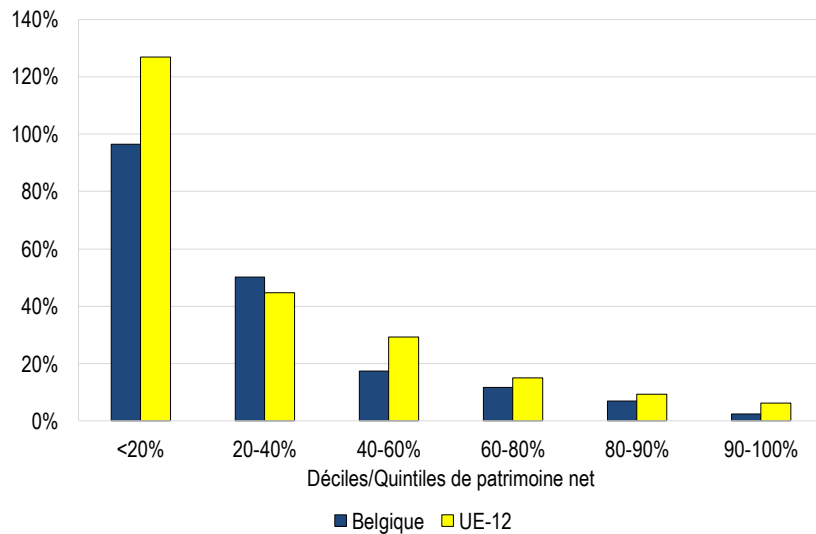
Distribution de la dette

Exprimée en euros, la dette est plutôt « équitablement » distribuée – contrairement à de nombreux actifs. Les 50% des ménages les moins riches au niveau du patrimoine détiennent également la moitié environ de la valeur totale des dettes.

Bien entendu, plus le patrimoine brut des ménages est faible, plus le poids de ces dettes est susceptible d'être problématique pour les ménages. Comme le quintile de patrimoine net le plus faible possède très peu d'actifs, le ratio médian des dettes sur actifs y est relativement élevé (Graphique 3-13). Le deuxième quintile a un ratio des dettes sur actifs plus élevé que la moyenne européenne, ce qui s'explique probablement par la part importante de ménages belges accédant à la propriété dans ce quintile (Graphique 3-10).

Selon Du Caju (2016), « une proportion élevée des ménages ayant une dette hypothécaire consacre une part substantielle de ses revenus à son remboursement, principalement les (jeunes) ménages dont les revenus sont relativement faibles. Ces résultats confirment la **sensibilité de l'endettement hypothécaire des ménages belges à la perte de revenus**, en particulier en cas de choc de chômage ».

Graphique 3-13 : Ratio médian des dettes totales sur les actifs totaux (uniquement pour les ménages endettés) selon le quintile de patrimoine net en 2014



Source : HFCS, calculs du secrétariat

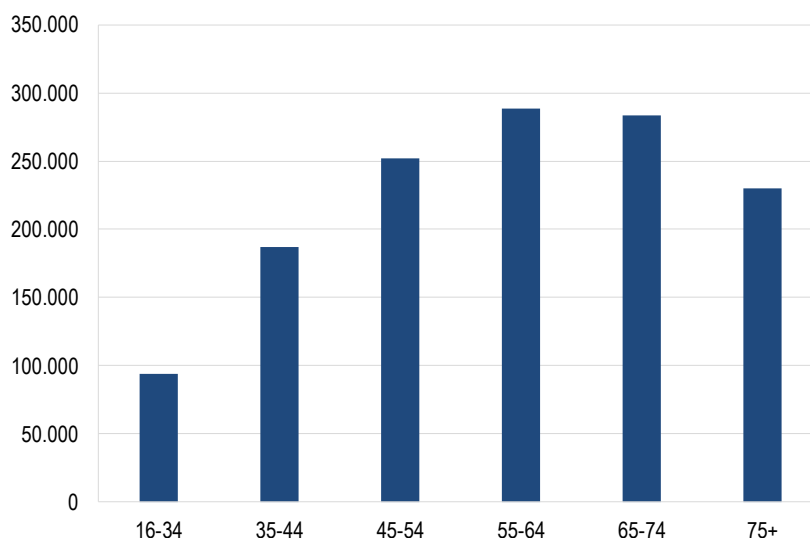
3.3.2 La distribution du patrimoine selon diverses caractéristiques

Le patrimoine des ménages est susceptible de varier en fonction de certaines caractéristiques, telles que l'âge, la taille et le type de famille, le niveau d'éducation, le statut sur le marché du travail ou encore l'origine géographique des répondants. Les données de l'enquête HFCS relatives à la distribution du patrimoine en fonction de ces différentes caractéristiques ne sont pas disponibles publiquement. Les travaux de Kuypers et Marx (2017) fournissent cependant un aperçu de ces distributions pour la Belgique. Les ménages sont classés selon les caractéristiques de la personne de référence²⁵.

L'âge

Assez logiquement, le patrimoine net augmente avec l'âge de la personne de référence jusqu'à 65 ans, avant de décliner (Graphique 3-14). Néanmoins, l'âge seul n'explique pas les inégalités de patrimoine. Il existe des disparités de patrimoine importantes au sein d'une même catégorie d'âge. Ces disparités augmentent également avec l'âge : les disparités sont plus importantes parmi les ménages de 65 ans et plus (Graphique 3-16).

²⁵ Cette personne de référence est déterminée selon l'ordre suivant : 1) un des partenaires dans un mariage enregistré ou de fait, avec ou sans enfant(s) à charge ; 2) un parent seul avec enfant(s) à charge ; 3) la personne ayant le revenu le plus élevé ; 4) la personne la plus âgée.

Graphique 3-14 : Patrimoine net médian par catégorie d'âge en Belgique en 2014

Source : HFCS, calculs du secrétariat

Bien que le patrimoine net médian croisse avec l'âge, la valeur médiane des actifs varie relativement peu (Graphique 3-15). À ce titre, on remarque que 57,8% des ménages interrogés dans la catégorie 16-34 ans sont déjà propriétaires de leur logement (contre 38,9% dans l'UE-12). **Les ménages belges accèdent relativement jeunes au marché immobilier.**

Pour financer cette « consommation » d'actifs, les ménages les plus jeunes ont davantage recours à la dette : celle-ci décroît avec l'âge²⁶. L'instrument de la dette permet ainsi aux ménages de lisser leur consommation tout au long du cycle de vie. Le ratio médian des dettes sur les actifs est par conséquent plus élevé pour la catégorie des 16-34 ans (44,8%) et des 35-44 ans (30,5%), mais il reste à chaque fois inférieur à la moyenne européenne (respectivement 54,8% pour les 16-34 ans et 40,4% pour les 35-44 ans).

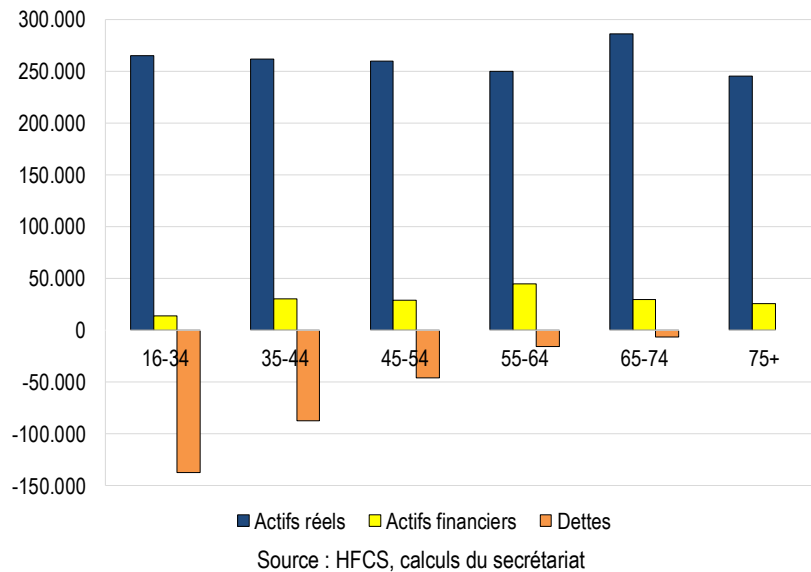
Les **personnes âgées** disposent généralement d'un patrimoine relativement important qu'elles ont accumulé au cours de leur vie. Environ 7 ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement²⁷. Cependant, un cinquième environ des ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 65 ans n'ont pas ou peu de patrimoine – le ménage situé au seuil du deuxième décile possède 33 500€ de patrimoine net (Graphique 3-16)²⁸.

²⁶ La catégorie 75+ n'a pas de valeur pour les dettes en raison du manque d'observations disponibles (moins de 25 unités).

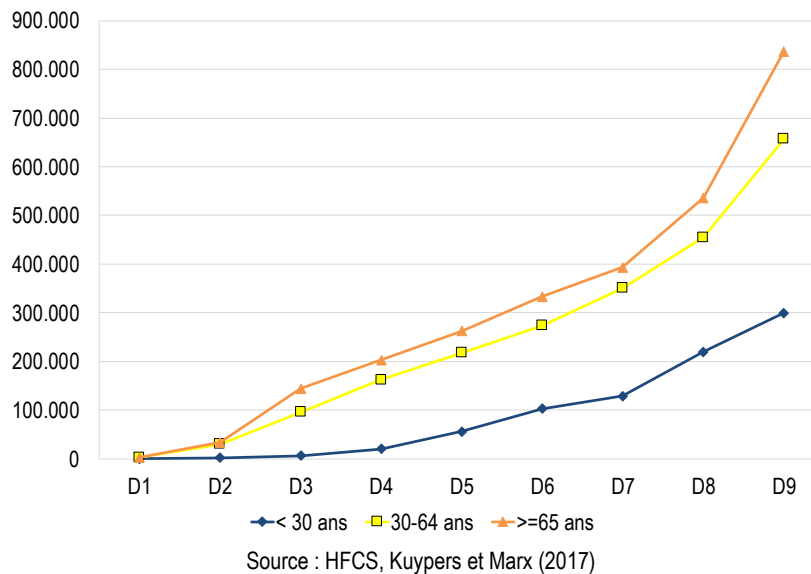
²⁷ 74,3% des 65-74 ans et 68,9% des plus de 75 ans.

²⁸ Le constat est similaire lorsqu'on ne s'intéresse pas à l'âge mais au statut de retraité, bien que le ménage situé au seuil du deuxième décile soit plus riche – avec 48 500€ (voir graphique 3-17). Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que des personnes pauvres en patrimoine continuent à travailler au-delà de 65 ans.

Graphique 3-15 : Distribution des actifs et des dettes (médiane conditionnelle) par catégorie d'âge en Belgique en 2014

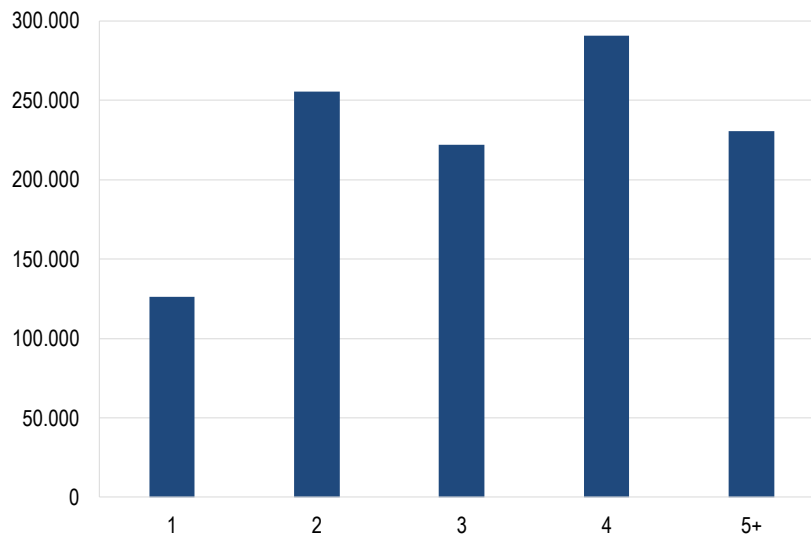


Graphique 3-16 : Distribution par décile du patrimoine net selon la catégorie d'âge en Belgique en 2014



La taille et le type de ménage

Assez logiquement, les personnes isolées possèdent un patrimoine plus faible que les ménages constitués de plusieurs personnes (Graphique 3-17). Seuls 53,4% des personnes isolées sont propriétaires. La présence d'enfants a un effet négatif sur le patrimoine net des ménages, tant chez les personnes isolées qu'au sein des couples. Les **familles monoparentales ont le patrimoine net le plus faible** (Kuypers et Marx, 2017). De plus, ces familles monoparentales sont souvent financièrement vulnérables : une famille monoparentale sur dix doit consacrer plus de 30% de ses revenus au remboursement d'un prêt hypothécaire – soit 1 famille monoparentale sur 4 qui détient ce type de dette (Du Caju, 2016).

Graphique 3-17 : Patrimoine net médian selon la taille du ménage en Belgique en 2014

Source : HFCS, calculs du secrétariat

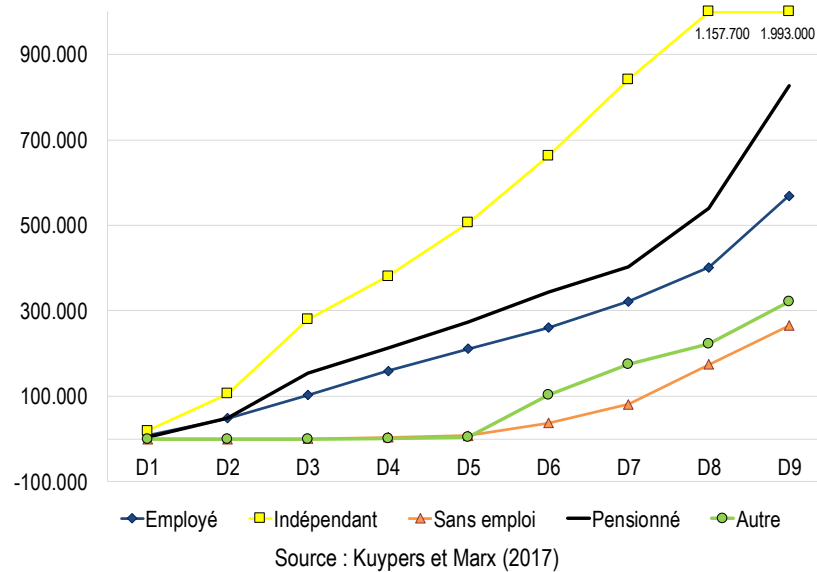
Le statut sur le marché du travail

Les personnes en situation de chômage sont les plus mal loties en termes de patrimoine net (Graphique 3-18). **La moitié des ménages dont la personne de référence est au chômage²⁹ possèdent un patrimoine net proche de 0.** Pour cette catégorie de la population, le ménage médian ne dispose en effet que de 7900€ de patrimoine net. Les travaux du CCE sur la distribution des revenus (CCE 2016) ont déjà mis en évidence le risque de pauvreté particulièrement sérieux auxquels font face les personnes vivant dans un ménage très pauvre en travail. Sur base du graphique ci-dessous, il peut être déduit qu'une part importante des ménages pauvres en travail est également pauvre en termes de patrimoine.

Le patrimoine net des indépendants est particulièrement élevé, mais il est aussi très inégalement distribué. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des pensionnés (comme discuté plus haut).

²⁹ Rappelons que, dans un couple, la personne de référence est celle qui détient le revenu le plus élevé. Si cette personne de référence est au chômage, il est probable que la seconde personne du couple ne travaille pas non plus, puisque son revenu est moins élevé.

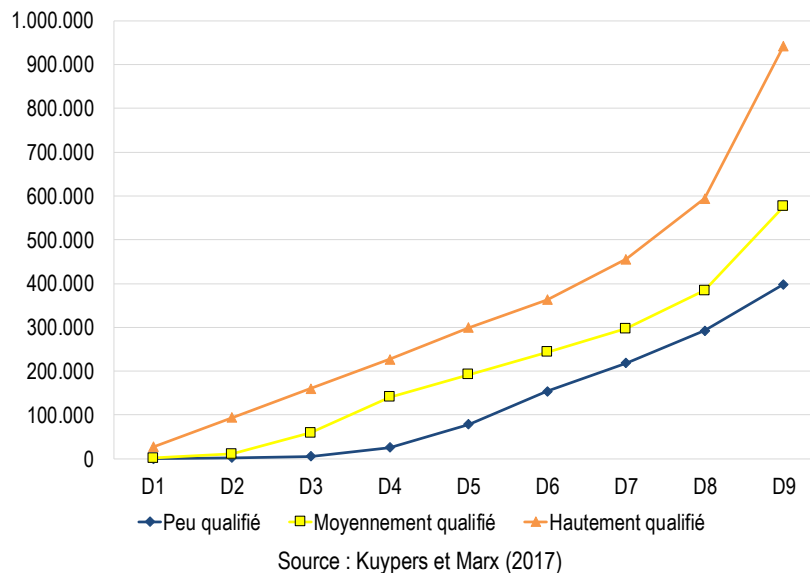
Graphique 3-18 : Distribution par décile du patrimoine net selon le statut sur le marché du travail en Belgique en 2014



Le niveau d'éducation

Au plus le niveau d'éducation de la personne de référence du ménage est élevé, au plus la situation patrimoniale est positive. Par ailleurs, la distribution du patrimoine est plus inégalitaire encore parmi les hauts qualifiés.

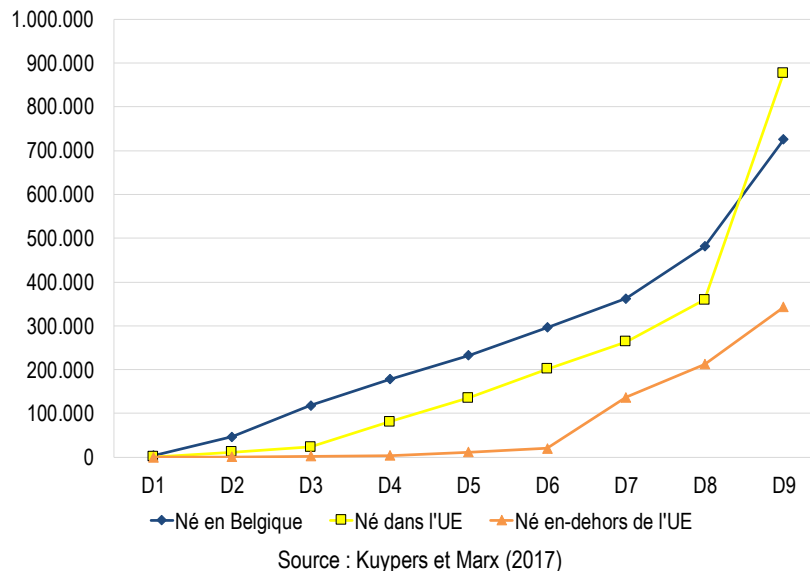
Graphique 3-19 : Distribution par décile du patrimoine net selon le niveau d'éducation en Belgique en 2014



Le pays d'origine

À l'exception du top de la distribution, les ménages dont la personne de référence est née dans un autre pays de l'Union européenne disposent généralement d'un patrimoine moins élevé que les ménages avec un chef de famille belge. La situation patrimoniale des ménages dont la personne de référence est née en dehors de l'Union européenne est particulièrement inquiétante : une majorité de ces ménages possède peu ou pas de patrimoine.

Graphique 3-20 : Distribution par décile du patrimoine net selon l'origine géographique en Belgique en 2014



4 Distribution du patrimoine et des revenus : quelle corrélation ?

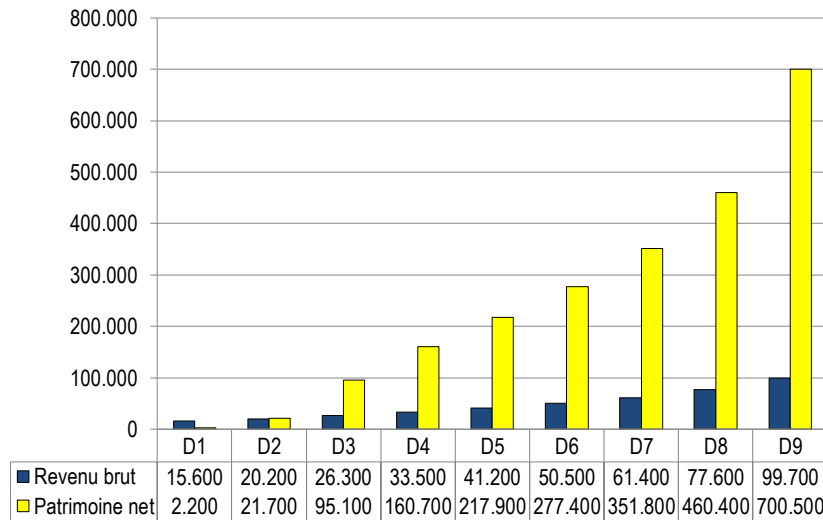
Le patrimoine est constitué par l'accumulation de revenus épargnés, ainsi que par des transferts intergénérationnels (au moyen de donations et d'héritages) et intersectoriels (à destination, par exemple, des administrations publiques par la voie des impôts). Il est par conséquent intéressant d'examiner en parallèle les répartitions des richesses et des revenus des ménages.

4.1 Distribution du patrimoine et des revenus

Comme pour le patrimoine, **les revenus bruts annuels moyen et médian sont relativement élevés en Belgique**. Celle-ci occupe la troisième position au sein de l'UE-12 tant en ce qui concerne le revenu moyen (52 000€) que le revenu médian (41 200€).

Le patrimoine est cependant distribué de manière plus inégale que le revenu brut annuel (Graphique 4-1). Ainsi, le rapport interdécile D9/D1 est de 6,4 pour le revenu brut annuel, contre 243,3 pour le patrimoine brut.

Graphique 4-1: Distribution du revenu brut annuel et du patrimoine net par décile en Belgique en 2014



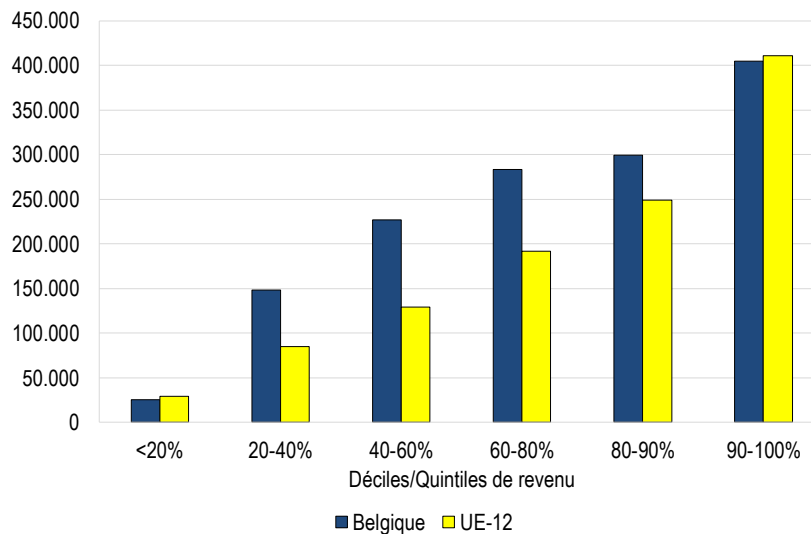
Source : HFCS, calculs du secrétariat

4.2 Distribution du patrimoine en fonction du revenu

Au-delà de la distribution respective du patrimoine et des revenus, il importe de comprendre les liens entre ces deux indicateurs. Les ménages disposant d'un revenu élevé (faible) disposent-ils toujours d'un patrimoine élevé (faible) ?

Une première étape consiste à observer le patrimoine net médian au sein de chaque quintile de revenus (Graphique 4-2). Les ménages les plus pauvres en termes de revenus apparaissent également pauvres en termes de patrimoine. En particulier, **le patrimoine médian du quintile de revenus le plus faible est inférieur en Belgique à celui de l'UE-12**. 7,9% des ménages appartenant à ce quintile ont un patrimoine net négatif (contre 8,1% dans l'UE-12). À l'inverse, au milieu de la distribution (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quintiles de revenu), le patrimoine médian des ménages belges est largement supérieur à la moyenne européenne.

Graphique 4-2: Patrimoine net médian en fonction des revenus en 2014



Source : HFCS, calculs du secrétariat

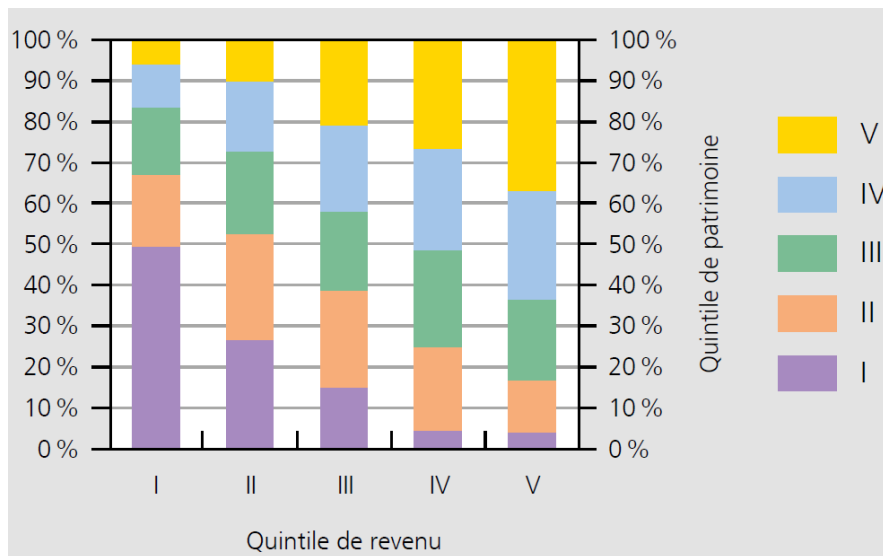
L'analyse de la répartition conjointe des revenus et du patrimoine réalisée par Du Caju (2016) confirme que ces deux indicateurs présentent des distributions assez similaires (Graphique 4-3). **Bien souvent, les ménages avec des revenus élevés possèdent également un patrimoine important** : 37% des ménages du quintile de revenu le plus élevé figurent également dans le quintile de patrimoine équivalent. **À l'autre extrémité, la moitié des ménages situés dans le quintile de revenu le plus bas figurent également dans le quintile de patrimoine le plus faible.**

Ce n'est pas une surprise : le revenu apparaît empiriquement comme la caractéristique observable du ménage qui possède le pouvoir explicatif le plus important de la dispersion des montants de patrimoine (Accardo et al., 2016). D'une part, le patrimoine correspond en partie à la somme des revenus non consommés. D'autre part, certains composants du patrimoine génèrent eux-mêmes des revenus.

La **corrélation entre le niveau des revenus et celui du patrimoine est toutefois loin d'être parfaite**. Certains ménages possèdent à la fois un revenu élevé et un patrimoine modeste (par exemple des jeunes ménages très qualifiés) ou, à l'inverse, disposent d'un faible revenu mais d'un patrimoine important (par exemple des retraités ou des personnes ayant hérité). Ainsi, 44,3% des ménages appartenant au quintile de revenu le plus faible sont propriétaires de leur résidence principale.

Selon Kuypers et Marx (2014), un grand nombre de ménages belges pensionnés vivent avec une pension relativement faible tout en ayant accumulé un patrimoine substantiel au cours de leur carrière professionnelle (cf. Graphique 3-15).

Graphique 4-3: Répartition conjointe des revenus et du patrimoine en Belgique en 2014



Source : Du Caju (2016)

4.3 Origine des revenus en fonction de la situation patrimoniale

Du Caju (2016) a étudié la composition et l'évolution des revenus des ménages entre 2010 et 2014 en fonction de la situation patrimoniale des ménages (Graphique 4-4). Une distinction est opérée entre les revenus du travail (salarié ou indépendant), ceux du capital (intérêts, dividendes et loyers) ou issus de transferts (pensions, allocations de chômage et autres revenus de remplacement) et les remboursements de dettes. Les transferts intergénérationnels (donations et héritages) ne sont pas compris dans les revenus.

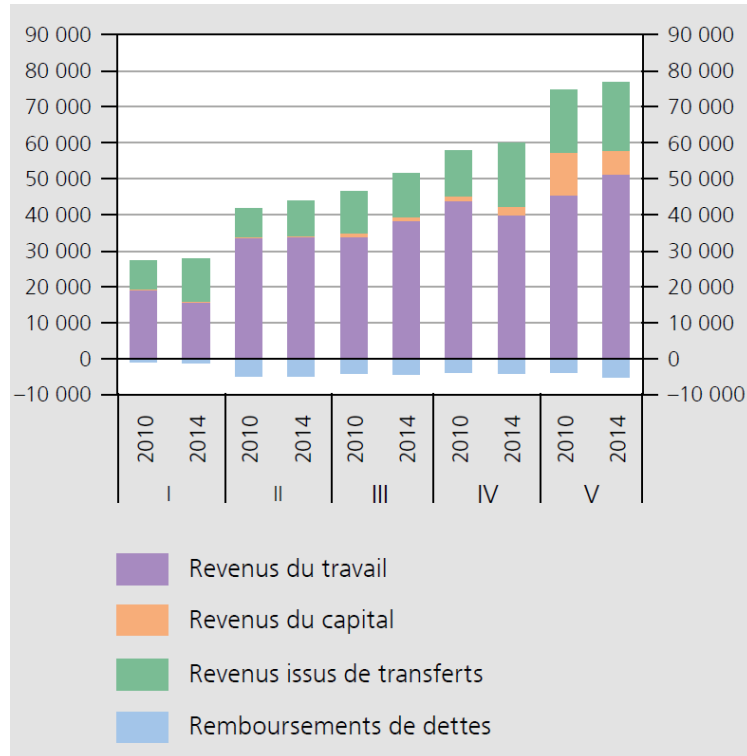
Les revenus du capital se retrouvent principalement chez les ménages les plus nantis en patrimoine, mais la part de ces revenus reste relativement réduite. Par ailleurs, ces revenus ont en moyenne diminué entre 2010 et 2014, un constat qui s'explique avant tout par le repli des taux d'intérêt.

Les deux quintiles de patrimoine les plus élevés perçoivent également davantage de revenus issus de transferts, bien que la part relative de ces transferts dans leur revenu total soit plus petite. Il convient de remarquer que les transferts sont interprétés dans un sens large. Par exemple, les revenus issus de transferts comprennent l'ensemble des pensions (et pas seulement le 1^{er} pilier). Or, beaucoup de retraités se trouvent dans le quintile de patrimoine le plus élevé, parfois avec des pensions élevées. De même, les transferts comprennent les allocations familiales, et le quintile de patrimoine supérieur comprend de nombreux ménages avec enfant(s).

Par ailleurs, Cantillon et Van Lancker (2011) expliquent qu'au cours des dernières décennies, la politique sociale mise en œuvre dans les pays riches occidentaux – dont la Belgique – a davantage servi à favoriser l'insertion des individus sur le marché du travail : garde d'enfants, allocations d'interruption de carrière, crédit-temps... Bien que les moyens alloués à ces évolutions aient principalement favorisé l'émancipation de la femme (en facilitant la combinaison travail/famille), cette émancipation s'opère partout à deux vitesses : plus le niveau de formation d'une femme est faible, moins elle participe au marché du travail. Les moyens alloués ont donc tendance, plus que les revenus de remplacement

traditionnels, à affluer vers des catégories de revenus supérieures³⁰. Au vu des liens constatés ci-dessus entre revenus et patrimoine, ce facteur peut expliquer partiellement l'importance des transferts dont bénéficient les ménages riches en patrimoine.

Graphique 4-4: Composition des revenus en fonction des quintiles de patrimoine net en Belgique en 2010 et 2014



Source : Du Caju (2016)

4.4 Conclusion

Malgré la corrélation imparfaite entre la distribution des revenus et la distribution du patrimoine, il apparaît que les ménages pauvres en termes de revenus sont souvent également pauvres en termes de patrimoine. À l'inverse, les ménages qui reçoivent des revenus élevés détiennent fréquemment un patrimoine important. Même dans les quintiles de patrimoine élevés, la majorité des revenus proviennent du travail et les revenus issus du capital sont limités.

5 Distribution du patrimoine et taux de risque de pauvreté

La mesure habituelle du taux de risque de pauvreté des ménages se concentre uniquement sur les revenus de ceux-ci³¹. Or, des ressources financières comme l'épargne et les actifs affectent aussi le

³⁰ Cantillon et Van Lancker (2011) fournissent quelques exemples : les budgets pour la garde d'enfants ont plus tendance à affluer vers les ménages qualifiés à deux revenus des catégories de revenus supérieures. Même chose pour les allocations d'interruption de carrière et – d'une façon plus générale – pour les réductions fiscales, les allocations et subventions visant à mettre en avant le travail à faible productivité. Les titres-services par exemple profitent non seulement aux individus peu qualifiés, qui peuvent ainsi décrocher un contrat de travail régulier, mais aussi aux ménages à deux revenus (hautement qualifiés généralement) des catégories de revenus supérieures.

³¹ Sont considérées comme pauvres les personnes vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de 60% du revenu disponible équivalent médian national.

niveau de vie. À l'inverse, les dettes peuvent aussi rendre les ménages plus vulnérables que ce que leurs revenus le laissent deviner. Dès lors, la prise en compte du patrimoine dans la mesure de la pauvreté reflète mieux l'ensemble des ressources financières qui sont disponibles pour les ménages.

Une méthode en ce sens consiste à établir deux seuils de pauvreté, un seuil lié aux revenus et un seuil lié au patrimoine (« pauvreté en actifs »)³². La **pauvreté en actifs** est définie comme « la situation dans laquelle la détention d'actifs est insuffisante pour maintenir le niveau de vie minimum acceptable en l'absence de revenus issus du travail ou de transferts sociaux » (Kuypers et Marx, 2016a). Le seuil de pauvreté en actifs est généralement défini comme une fraction (1/4) du seuil de pauvreté traditionnel – lequel est exprimé sur base annuelle – et interprété de la manière suivante : un ménage est pauvre en actifs si son patrimoine ne lui permet pas de rencontrer ses besoins de base pendant trois mois. Il est important de remarquer que les résultats peuvent fortement varier en fonction des choix effectués pour mesurer ce taux de pauvreté (définition du seuil, des actifs considérés...).

Sur base de la définition choisie, il est alors possible, pour aborder la question du risque de pauvreté, de répartir les ménages en quatre groupes : les ménages « doublement pauvres » (en revenus et en patrimoine), les « pauvres protégés » (uniquement pauvres en revenus), les « non-pauvres vulnérables » (uniquement pauvres en patrimoine) et les ménages « non-pauvres ». Sur base des données 2010, Kuypers et Marx (2016a) obtiennent les résultats suivants pour la Belgique : 6,2% de ménages doublement pauvres, 10,9% de pauvres protégés et 5,6% de non-pauvres vulnérables³³. En raison du processus d'accumulation du patrimoine au cours du cycle de vie, l'âge joue un grand rôle dans la composition des groupes. La prise en compte du patrimoine comme indicateur de la pauvreté a surtout un impact sur les personnes âgées : les ménages âgés définis comme « à risque de pauvreté » sur base des revenus se retrouvent essentiellement dans la catégorie des « pauvres protégés » lorsqu'on prend en compte leur patrimoine net³⁴.

Comme le remarquent Kuypers et Marx (2016a), de nombreuses questions restent encore en suspens. Par exemple, faut-il incorporer le logement dans la mesure de la pauvreté en actifs ? D'une part, il est admis que les ménages propriétaires de leur logement sont bien mieux armés face au risque de pauvreté. D'autre part, il apparaît peu raisonnable de s'attendre à ce que cet actif soit mis en vente pour compenser une perte de revenus³⁵. Un autre problème est l'impact de l'âge sur l'accumulation du patrimoine, qui peut affecter la comparaison entre des pays n'ayant pas la même structure d'âge. Idéalement, il faudrait différencier la pauvreté en actifs qui est structurelle de celle liée à l'âge.

À côté de ce concept de pauvreté en actifs, le **taux de privation matérielle** fournit également des informations sur le bien-être et la situation socio-économique des ménages. Cet indicateur prend notamment en considération la capacité des ménages à faire face à des dépenses imprévues (ce qui indique la présence ou l'absence d'épargne et autres actifs liquides), leur capacité à payer les arriérés (prise en compte de la dette) ou la privation de certains biens durables³⁶. En 2014, le taux de privation matérielle était de 11,8% en Belgique – avec une différence cette fois encore entre les 18-64 ans et les

³² La seconde méthode consiste à convertir le patrimoine (un stock) en un flux de ressources (annuités) qui sont ajoutées au revenu pour former un seul indicateur.

³³ Au total, 17,1% des ménages sont donc pauvres en revenus, et 11,8% sont pauvres en actifs.

³⁴ Dans la catégorie 65-84 ans, seuls 1,4% des ménages sont doublement pauvres, mais 12,8% émargent à la catégorie des « pauvres protégés ». Il y a également 4,2% de ménages non-pauvres vulnérables.

³⁵ Pour répondre à ce problème, différents concepts de patrimoine peuvent être combinés : le patrimoine net ; le patrimoine sans logement ; les actifs liquides.

³⁶ Le taux de privation matérielle correspond au pourcentage de la population avec une absence non-désirée d'au moins trois des neuf éléments de privation matérielle retenus par la Commission européenne. Cet indicateur a déjà été étudié en détail lors de l'analyse de la distribution des revenus en Belgique (CCE 2016).

ménages de 65 ans ou plus³⁷. Un des indicateurs de privation matérielle est particulièrement interpellant : 24% des ménages interrogés dans le cadre de l'enquête SILC se déclaraient dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues.

En résumé, la mesure du taux de risque de pauvreté des ménages est généralement limitée aux revenus. Or, le patrimoine offre un aperçu complémentaire de l'ensemble des ressources financières disponibles. La prise en compte du patrimoine dans la mesure de la pauvreté a principalement un impact sur les personnes âgées. Dans l'attente d'un consensus quant à la façon de mesurer la pauvreté en actifs, le taux de privation matérielle constitue un premier indicateur à cet égard.

6 Conclusions

Que retenir de ce travail ? L'analyse des données issues de l'enquête HFCS donne une photographie de la distribution du patrimoine en 2014, mais elle ne fournit pas d'information quant à la manière dont le patrimoine s'est constitué au cours du temps. De manière globale, les ménages belges disposent en 2014 d'un patrimoine confortable. Après le Luxembourg, la Belgique est le pays européen avec le patrimoine net moyen et médian le plus élevé. Ces indicateurs généraux cachent toutefois des disparités importantes au sein de la population.

Composition du patrimoine

Les différences en termes de composition du patrimoine s'expliquent principalement par l'âge – les ménages jeunes s'endettent pour financer l'acquisition de certains actifs – et par le niveau de richesse : les ménages belges commencent par accumuler des dépôts et par acquérir certains actifs réels (véhicule), puis essaient rapidement de devenir propriétaire de leur logement (acquisition d'une résidence principale) et ce n'est que lorsque le patrimoine est élevé que les ménages se mettent à investir significativement dans des actifs financiers et immobiliers.

Bien que l'enquête ne permette pas d'appréhender totalement le patrimoine des ménages les plus riches, il apparaît que les actifs financiers (autres que les dépôts et les pensions complémentaires et assurances-vie) sont fortement concentrés dans les mains de ceux-ci. La part des revenus du capital dans l'ensemble des revenus reste néanmoins relativement réduite.

Distribution du patrimoine

En UE-12, la distribution du patrimoine est (beaucoup) plus inégalitaire que la distribution des revenus, et la Belgique n'échappe pas à cette règle. Alors qu'une moitié des ménages belges détient 11,5% de l'ensemble des richesses, le top 5% en possède 29,8% – et ce chiffre constitue probablement une sous-estimation de la réalité (cf. supra).

Néanmoins, notre pays combine un patrimoine médian élevé et des inégalités globalement relativement faibles au regard des autres pays européens. Ce niveau relativement faible des inégalités semble s'expliquer en Belgique par la présence d'une « classe moyenne » assez riche en actifs. En particulier, 70% des ménages sont propriétaires de leur logement. Plusieurs auteurs (Kuypers et Marx, 2016b ; Valenduc 2017) mettent en avant le modèle de concertation sociale belge comme facteur explicatif de

³⁷ Le taux de privation matérielle était de 12,4% au sein de la catégorie d'âge 18-64 ans et de 5,8% chez les ménages de plus de 64 ans.

ces constats³⁸. Les mêmes auteurs soulignent toutefois que, malgré ces égalités apparentes, la Belgique est marquée par de profondes divisions : le statut de « classe moyenne » demeure hors de portée de segments importants de la population (Kuypers et Marx, 2016b), comme nous le résumons ci-dessous.

Malgré ces signes positifs, il apparaît en effet que – comme pour les revenus – les inégalités de patrimoine se matérialisent surtout dans l'écart qui sépare les pauvres du patrimoine net médian. Par exemple, très peu de ménages belges appartenant au premier quintile de patrimoine sont propriétaires (4,9% en Belgique). Les avoirs de ces ménages sont limités et se composent pour l'essentiel de dépôts et d'autres actifs réels (véhicules ou objets de valeur).

L'étude du patrimoine des ménages en fonction des caractéristiques de la personne de référence du ménage a également montré que certains groupes spécifiques de la population sont davantage susceptibles d'avoir un patrimoine faible : les familles monoparentales, les personnes avec une éducation faible ou sans emploi, ainsi que les ménages dont le chef de famille est né hors de l'Union européenne. Bien entendu, des ménages peuvent combiner plusieurs de ces caractéristiques.

Patrimoine et revenus

Même si la corrélation entre le niveau des revenus et celui du patrimoine est loin d'être parfaite (notamment en ce qui concerne les ménages jeunes ou les pensionnés), les données montrent que les ménages les plus pauvres en termes de revenus sont souvent également pauvres en termes de patrimoine – et inversement. Cela implique que de nombreux ménages ne disposent pas d'un patrimoine suffisant pour pallier une insuffisance de revenus. En particulier, une majorité des ménages avec une faible intensité de travail se retrouve dans cette situation. Ce constat renforce le message exprimé par les interlocuteurs sociaux dans le Rapport Emploi Compétitivité 2017 : « En Belgique, le risque de pauvreté est significativement plus élevé pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives. En ce sens, les interlocuteurs sociaux insistent sur l'importance d'une insertion durable sur le marché du travail et, dans ce cadre, sur l'importance de l'employabilité pour la sécurisation des parcours professionnels. [...] Outre la stimulation de la participation qualitative au marché du travail, la répartition équitable des revenus et une protection sociale efficace et efficiente sont des instruments indispensables pour que chacun – qu'il participe ou ne participe pas ou plus au marché du travail – ait la possibilité de mener une vie décente ».

³⁸ Selon Kuypers et Marx (2016b) : « Les partenaires sociaux jouent un rôle dominant et stabilisateur dans la politique sociale et économique. La négociation salariale se déroule dans un système coordonné à plusieurs niveaux et la prolongation légale des conventions collectives garantit que tous les travailleurs sont couverts. En outre – et c'est important – la Belgique dispose d'un État providence étendu qui s'adresse aussi largement à la classe moyenne : cela concerne par exemple l'éducation, les soins de santé, les services sociaux (garde d'enfants) et d'autres services (dont le système de titres-services). »

7 Bibliographie

ACCARDO, J., R. COPPOLETTA-SOLOTAREFF, A. FERRANTE et M. ROMANI (2016), La détention d'actifs patrimoniaux début 2015, *Vue d'ensemble*, Insee Références.

CANTILLON, B. et W. VAN LANCKER (2011), Le paradoxe de l'Etat d'investissement social : pourquoi la pauvreté n'a-t-elle pas baissé ?, *Reflets et perspectives de la vie économique* 2011/4 (Tome L), pp. 55-73.

CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE, (2016), « Analyse de la distribution des revenus en Belgique Partie 1: situation générale et pistes de recherche ».

DU CAJU, P., (2016), « La répartition du patrimoine en Belgique : premiers résultats de la deuxième vague du HFCS », BNB, *Revue économique*, septembre, pp. 29-47.

DU CAJU, P. et al., (2014), L'endettement des ménages : évolution et répartition, BNB, *Revue économique*, septembre, pp.65-85.

HOUSEHOLD FINANCE AND CONSUMPTION NETWORK, (2016), The household finance and consumption survey: methodological report for the second wave, ECB, *Statistics Paper Series*, n°17, 112p.

KUYPERS, S. et I. MARX (2014), De verdeling van de vermogens in België, *Berichten CSB*.

KUYPERS, S. et I. MARX (2016a), Estimation of joint income-wealth poverty: a sensitivity analysis, 34th IARIW General Conference.

KUYPERS, S. et I. MARX (2016b), Social concertation and middle-class stability in Belgium, in Vaughan-Whitehead D. (ed), pp. 112-159.

KUYPERS, S. et MARX, Y., (2017), De verdeling van de vermogens in België: een actualisering, *Berichten CSB*, 21p.

OCDE, (2015), "Chapter 6: how does the concentration of household wealth compare across countries" in "In it together: why less inequality benefits all", pp. 239-275.

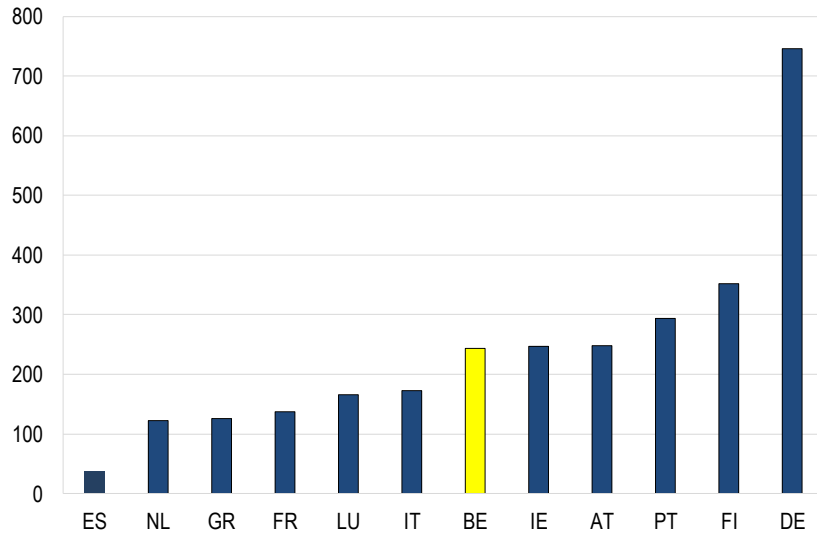
VALENDUC, C. (2017), Distribution et redistribution des revenus : évolution des inégalités en Belgique, *Courrier hebdomadaire du CRISP* n°2346-2347.

VERMEULEN, P. (2016), Estimating the top tail of the wealth distribution, *American Economic Review*, 106(5), 646-650.

8 Annexes

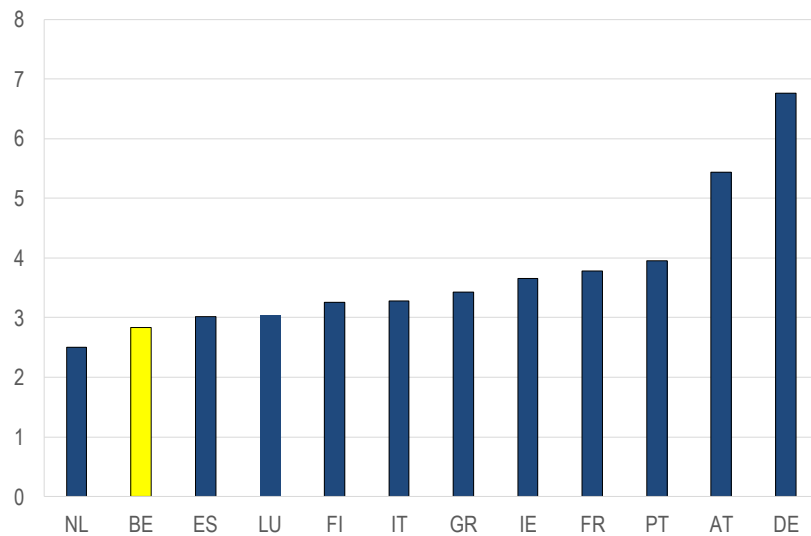
8.1 Graphiques complémentaires

Graphique 8-1 : Rapport interdécile D9/D1 des pays de l'UE-12 en 2014, en fonction du patrimoine brut



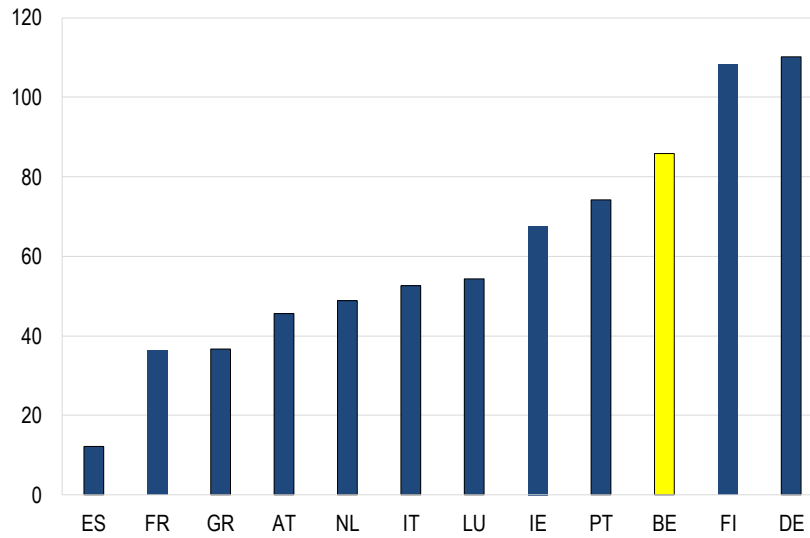
Source : HFCS, calculs du secrétariat

Graphique 8-2 : Rapport interdécile D9/D5 des pays de l'UE-12 en 2014, en fonction du patrimoine brut



Source : HFCS, calculs du secrétariat

Graphique 8-3 : Rapport interdécile D5/D1 des pays de l'UE-12 en 2014, en fonction du patrimoine brut



Source : HFCS, calculs du secrétariat

8.2 Evolution de la distribution du patrimoine en Belgique : que sait-on ?

La présente note se base sur les données issues de l'enquête HFCS. Elle donne une photographie de la distribution du patrimoine en 2014, mais elle ne fournit pas d'information quant à la manière dont le patrimoine s'est constitué au cours du temps.

Existe-t-il des données historiques disponibles pour la Belgique à ce sujet ?

Ces dernières années ont été marquées par un fort regain d'intérêt pour la question des inégalités de revenus et de patrimoine au sein de la communauté scientifique. En particulier, les publications d'Atkinson et de Thomas Piketty ont largement alimenté les débats. Pour réaliser ces travaux, ce dernier s'est en grande partie appuyé sur le site « **World Wealth and Income Database** » – créé en 2011 –, qui met à disposition une base de données mondiale sans précédent sur les patrimoines et les revenus.

Malheureusement, jusqu'il y a peu, la Belgique ne figurait pas parmi les pays étudiés. Le professeur de la KUL André Decoster a récemment contribué à compléter la **World Income Database (WID)** par des données relatives à l'**évolution des revenus** en Belgique entre 1990 et 2013. Cette étude est présentée ci-dessous.

A ce jour, aucune donnée n'est toutefois disponible concernant l'évolution du patrimoine en Belgique.

8.2.1 Focus sur l'étude de A. Decoster (2017)³⁹

Description des données

Decoster s'est appuyé sur des données fiscales relatives à l'ensemble des Belges, auxquelles il a appliqué plusieurs corrections.

Il existe un certain nombre de différences importantes entre cette étude et l'enquête HFCS sur laquelle se base la note « Distribution du patrimoine ».

Premièrement, Decoster s'intéresse dans ce travail aux **revenus et non au patrimoine**. Les données ne sont pas directement comparables : les revenus constituent un flux, et seule la partie non consommée de ces revenus (le flux d'épargne) constitue le stock de capital (le patrimoine)⁴⁰.

De plus, les **revenus du patrimoine ne sont pas compatibles** – le fisc belge ne détient pas de données individuelles sur ces revenus (estimés à 15% de l'ensemble des revenus par Decoster). Ce dernier émet la supposition que la prise en compte de ces revenus affecterait moins la Belgique que ses pays voisins (en raison notamment du pourcentage important de propriétaires en Belgique, ou de l'absence d'un centre financier dans notre pays et des milliardaires qui y sont associés).

Les bénéficiaires de revenus élevés tels que les managers ou les professions libérales travaillent souvent par l'intermédiaire de **sociétés unipersonnelles**⁴¹. En retour, ces sociétés leur versent un salaire ou distribuent un dividende pour couvrir leurs dépenses privées. L'épargne accumulée dans ces sociétés échappe à l'analyse.

Autre différence, les travaux de Decoster se basent sur les données relatives aux **individus**, alors que l'enquête HFCS se concentre sur les ménages. L'inégalité salariale, mesurée entre individus n'évolue pas nécessairement dans le même sens que l'inégalité du revenu disponible des ménages.

Enfin, la WID se penche principalement sur la distribution du revenu imposable brut, soit le **revenu avant transferts et taxes**. Or, pour la Belgique, le SPF Economie ne publie que les données relatives au revenu net imposable. En particulier, de nombreux Belges soumettent une déclaration qui conduit à un revenu net imposable de zéro euro – et ce nombre varie fortement en fonction des changements de politiques⁴².

Decoster a réalisé des corrections pour d'une part, neutraliser la forte variation du nombre de déclaration "zéros" au cours du temps et, d'autre part, recalculer le revenu brut à partir du revenu net imposable. Malgré tout, il n'est pas possible de calculer la part de revenu des sous-groupes où ces "zéros" appartiennent, parce que les revenus ne sont pas connus. L'utilisation des statistiques fiscales a ainsi permis à Decoster d'**étudier le haut de la distribution des revenus, mais pas le bas de cette distribution**.

³⁹ DECOSTER, A., S. MAES et K. DEDOBBELEER (2017), Wat vertellen fiscale gegevens over het aandeel van de topinkomens in België tussen 1990 en 2013 ?, Leuvense economische standpunten 2017/164.

⁴⁰ Par ailleurs, certains composants du patrimoine peuvent aussi générer eux-mêmes des revenus.

⁴¹ Selon l'économiste Ive Marx dans le journal De Morgen, « Ongelijkheid stijgt, behalve in België », 15 décembre 2017.

⁴² En 2015, le nombre de ces déclarations était de 590.240, soit 8,6% des déclarations fiscales.

Résultats pour la Belgique

Les résultats du travail de Decoster (2017) indiquent que, contrairement à la tendance internationale, les inégalités de revenus ne se sont pas creusées entre le sommet de la distribution et le reste de la population ces dernières décennies. En 1990, 9,2% de l'ensemble des revenus imposables bruts – tels que mesurés par Decoster – revenait au top 1%. En 2013, la part des revenus du top 1% s'établissait à 8,3%⁴³. Pour le top 10%, la part des revenus lui revenant était de 36,4% en 1990, et 35,2% en 2013⁴⁴.

Decoster conclut ainsi : « Notre conclusion est que, sur la base des statistiques fiscales sur les revenus de l'IPP, il est difficile d'affirmer que la part du revenu des 1% les plus riches ou des 10% les plus riches aurait augmenté. »

Comme il a déjà été mentionné plus haut, Decoster n'a pas été en mesure d'estimer les évolutions de revenus dans le bas de la distribution.

8.2.2 Conclusion

À partir des statistiques fiscales, les travaux de Decoster fournissent un aperçu historique intéressant de l'évolution de la part des hauts revenus dans le total des revenus en Belgique. Toutefois, certains revenus ne sont pas pris en compte et il n'a pas été possible d'étudier en détail le bas de la distribution des revenus.

Par conséquent, malgré les liens existants entre revenus et patrimoine (le stock de capital est constitué à partir des flux de revenus non consommés), ces travaux ne permettent pas d'appréhender la distribution des richesses au sein de la population et, donc, d'étudier l'évolution dans le temps du patrimoine. Les résultats de ces travaux n'ont donc pas été inclus dans la note sur la distribution du patrimoine.

L'enquête HFCS apparaît actuellement comme la seule estimation globale disponible de la distribution du patrimoine en Belgique. L'évolution de la distribution du patrimoine en Belgique au cours des dernières décennies reste, quant à elle, inconnue.

⁴³ Pour une comparaison avec les pays voisins, la part des revenus revenant au top 10% était, en 2013, de 13% en Allemagne, de 10,8% en France et de 6,3% aux Pays-Bas.

⁴⁴ Pour une comparaison avec les pays voisins, la part des revenus revenant au top 10% était, en 2013, de 39% en Allemagne, de 32,6% en France et de 30,9% aux Pays-Bas.